

TRENTE-HUITIÈME ANNÉE

REVUE
DE BRETAGNE

DE

VENDÉE & D'ANJOU

PUBLIÉE PAR LA
Société des Bibliophiles Bretons

TOME XI

5^{me} Livraison. — Mai 1894



PARIS

Le Délégué des Bibliophiles Bretons,
OLIVIER DE GOURCUFF

82, RUE DE MONCEAU, 82

NANTES

Le Secrétaire des Bibliophiles Bretons,
DOMINIQUE CAILLÉ

2, PLACE DELORME, 2

1894

S'adresser pour ce qui concerne la rédaction à MM. O. de Gourcuff
et D. Caillé, et pour l'administration à M. O. de Gourcuff, 82, rue
de Monceau, à Paris.

LES GRANDES SEIGNEURIES

DE HAUTE-BRETAGNE

Comprises dans le territoire actuel du département d'Ille-et-Vilaine

(SUITE)¹



LA CHESNELAYE (MARQUISAT)

Quel Chesnel donna son nom à la Chesnelaye² ? Peut-être fut-ce un membre de la famille Chesnel distinguée dès le XII^e siècle à la cour des barons de Fougères et propriétaire de la seigneurie de la Ballue en Bazouges-la-Pérouse ? Quoi qu'il en fût, dès la fin du XIV^e siècle la Chesnelaye appartenait à Jean de Romilley, issu d'une famille de Normandie qui remonte à un compagnon de Guillaume le Bâtard lorsque celui-ci conquiert l'Angleterre en 1066. Ces de Romilley devaient pendant longtemps se maintenir à la Chesnelaye.

Jean de Romilley, premier seigneur connu de la Chesnelaye servait en 1386 dans l'armée du roi de France ; il devint en 1403 premier écuyer de Charles VI et épousa Jeanne de Trouville. Leur fils, Jean II de Romilley, seigneur de la Chesnelaye, capitaine de cent hommes d'armes, s'unit à Catherine Tournemine de la Hunaudaye dont il eut Jean III de Romilley ; ce dernier épousa — non pas en 1406, comme dit Le Laboureur, mais après 1456 — Marguerite Bardoul, dame d'Ardenne en Saint-Georges de Reintembault³. Jean IV

¹ Voir le fascicule de mars 1894.

² Commune de Trans, canton de Pleine-Fougères, arrondissement de Saint-Malo.

³ Cette dame était en 1456 veuve de Jean du Houme qu'elle avait épousé avant 1434. En 1463 Jean de Romilley était seigneur d'Ardenne, vraisemblablement du chef de sa femme.

de Romilley succéda à ses père et mère dans les seigneuries de la Chesnelaye et d'Ardenne que conservèrent ses descendants. Vice-chancelier du duc de Bretagne François II, il eut pour femme Marie de Buat et mourut vers 1480. Jean V de Romilley, issu de cette union et seigneur de la Chesnelaye, épousa Jeanne de Beaulieu¹. Leur fils Jean VI de Romilley rendit aveu pour la seigneurie de la Chesnelaye en 1496 ; il avait épousé en 1485 Marie du Pontglo ; devenu veuf, il se remaria en 1509 à Guillemine de Sahur, veuve de Charles de Montecler : Jean VI fut gouverneur de Fougères et mourut en 1516. Du premier mariage de ce seigneur de la Chesnelaye naquit Jean de Romilley qui mourut avant son père le 18 juin 1515, laissant veuve Gillette de Romilley avec un fils Georges de Romilley ; celui-ci, en qualité d'héritier de son père et de son grand-père, fournit en 1517 le minu de la seigneurie de la Chesnelaye². Il épousa : 1^o en 1509 Renée de Montecler, fille de la seconde femme de son grand-père ; 2^o Magdeleine du Han.

Charles de Romilley, seigneur de la Chesnelaye, fils des précédents et sorti du premier lit, se maria aussi deux fois et s'unit : 1^o en 1541 à Françoise de Couvran, fille du baron de Sacé ; 2^o en 1558 à Esther de la Marzelière. Il mourut avant 1598, époque à laquelle sa veuve rendit aveu pour les seigneuries de la Chesnelaye et d'Ardenne, au nom de son fils César de Romilley dont elle se trouvait tutrice. Ce César de Romilley fut chevalier de l'ordre du Roi et épousa Françoise d'Orglandes ; il mourut à Paris et fut inhumé aux Petits-Augustins³ après 1620 ; sa veuve lui survécut jusqu'en 1654. Ils laissaient entre autres enfants François de Romilley, qui leur succéda à la seigneurie de la Chesnelaye — et Juliette de Romilley, mariée le 1^{er} février 1643, dans la chapelle de la Chesnelaye, à Olivier du Boisbaudry, seigneur de Trans. François de Romilley, marquis de la Chesnelaye et seigneur d'Ardenne, ne conserva pas cette première terre qu'il dut vendre presque aussitôt après en avoir

¹ Morel, *Grand Dictionnaire Historique*.

² *Archiv. de la Loire-Inférieure*, N^o Trans.

³ Morel qui donne ce détail dit qu'il fut inhumé le 11 janvier 1611. C'est une erreur, car nous avons deux aveux de César de Romilley, datés l'un de 1617, l'autre de 1620.

obtenu l'érection en marquisat en 1641, car, dès 1645, Pierre de Gondy, duc de Retz, et Catherine de Gondy, sa femme, revendirent la Chesnelaye à Olivier du Boisbaudry et à Juliette de Romilley, seigneur et dame de Trans¹. Toutefois le titre de marquis de la Chesnelaye ne passa point aux acquéreurs de cette terre ; il continua d'être porté par les seigneurs d'Ardenne qui ne tardèrent pas d'ailleurs à obtenir l'érection en marquisat de cette dernière seigneurie sous le nom de marquisat de Romilley ; nous les y retrouverons.

Olivier du Boisbaudry, seigneur de Trans et de la Chesnelaye, devenu veuf de Juliette de Romilley, se remaria à Saint Germain de Rennes, le 19 novembre 1647, à Denise de la Porte, fille du seigneur d'Artois ; il mourut à Noël 1659, et sa veuve fut inhumée à Rennes le 18 février 1671. Deux garçons, issus du second lit, succédèrent à Olivier du Boisbaudry : Jean-Baptiste du Boisbaudry, seigneur de Trans et de la Chesnelaye, marié par contrat du 1^{er} août 1670 à Marguerite de Poix, fille du seigneur de Fouesnel, et décédé sans postérité ; il fut inhumé le 23 mai 1672 dans son enfeu au chœur de l'église de Trans ; — et François du Boisbaudry, également seigneur de Trans et de la Chesnelaye après son frère, marié à Renée Le Pape et mort le 7 août 1677 à Rennes ; son corps fut inhumé le surlendemain dans le chancel de l'église de Trans. Sa veuve ne décéda qu'à 78 ans, le 7 février 1730 en son hôtel à Rennes, et fut enterrée le 9 en l'église de Bonne-Nouvelle².

Marc-Antoine du Boisbaudry, fils posthume de ce dernier seigneur de la Chesnelaye, naquit à Rennes le 19 septembre 1677 et épousa en la chapelle du Gage en Pleugueneuc, le 17 novembre 1697, Jeanne-Marie de Saint Gilles ; il mourut le 15 septembre 1745 et sa veuve le 22 mars 1757³.

Ils laissaient les seigneuries de Trans et de la Chesnelaye à leur fille Marie-Arthuze du Boisbaudry, femme de Pierre-François Visdelou, seigneur de la Villetthéart.

Ces derniers étaient morts, l'un et l'autre, en 1765, et leurs

¹ *Archives nationales*, P. 1700.

² *Reg. des bapt. mar. et sépult. de Rennes et de Trans*.

³ *Archives de la Loire-Inférieure*, N^o Trans.

enfants vendirent, le 10 août de cette année-là, les seigneuries de Trans et de la Chesnelaye.

Les vendeurs étaient François de Visdelou, comte de la Villethéart, et ses sœurs Jeanne et Nathalie de Visdelou; l'acquéreur fut Julien de la Motte, seigneur de Beaumanoir, marié au Cap en 1739 à Marie Bouleau¹.

Le nouveau seigneur de Trans et la Chesnelaye mourut à Dinan le 20 juin 1787, laissant pour fils aîné Pierre-Martial de la Motte, marquis de Montmuran, qui épousa à Saint-Etienne de Rennes, le 15 avril 1788, Jeanne-Charlotte de Guibert, veuve du marquis de Lanjemet². Il fut le dernier à posséder les seigneuries de Trans et de la Chesnelaye qui furent, pendant son émigration, vendues nationalement le 12 vendémiaire et le 20 brumaire au V^e. Quant à lui, il décéda sans postérité en 1823.

La seigneurie de la Chesnelaye, relevant directement du duc de Bretagne, puis du roi sous son domaine de Rennes, à charge « de trois sols de rente appelée mangier³, » se composait dès 1455⁴ d'un domaine proche contenant plus de deux cents journaux de terre et d'un fief jouissant d'une haute justice⁵. Elle fut érigée par Louis XIII en marquisat, en faveur de François de Romilley, par lettres patentes du mois de décembre 1641, enregistrées au parlement de Bretagne en 1644. Mais nous avons dit que l'existence de ce marquisat fut très éphémère, François de Romilley ayant vendu la Chesnelaye à cette époque.

En 1680 la veuve du fils de l'acquéreur, Renée Le Pape, dame du Boisbaudry, obtint même du roi l'union des fiefs de la Chesnelaye à ceux de Trans, de façon à ne former qu'une seule sei-

¹ *Archives d'Ille-et-Vilaine*, E 633.

² *Reg. des mar. de St-Etienne de Rennes*.

³ Ces terres furent alors rachetées par M^{lle} Artur de la Villarmois, nièce du seigneur dépossédé, fille de Jacques Artur, seigneur de la Villarmois, qui avait épousé le 21 juillet 1772 Joséphine de la Motte.

⁴ Cette rente se payait chaque année aux commis du Domaine de Rennes, le jour Saint-Denis, « au pied de la croix du cimetière de Trans, et non ailleurs, à l'issue de la messe. »

⁵ *Archives de la Loire-Inférieure*, V^o Trans.

gnurie sous le nom de Trans¹. Toutefois, devant parler plus tard de la baronnie de Trans, nous ne nous occuperons maintenant que de ce qui constituait la seigneurie de la Chesnelaye.

Le domaine proche de la Chesnelaye se composait en 1678 de ce qui suit : le manoir de la Chesnelaye avec ses rabines et bois de décorations, sa chapelle dédiée à la Sainte Trinité², son colombier, ses moulins et ses étangs, etc. ; — le pourpris de la Chesnelaye et les métaires de la Porte, des Mesliers, de la Courbatière et des Chesnays.

Les principaux fiefs de la Chesnelaye s'étendaient en Trans, Pleine-Fougères, Sougeal et paroisses voisines ; ils jouissaient d'une haute, moyenne et basse justice ; leurs tenanciers habitant la paroisse de Trans étaient soumis au devoir de quintaine que couraient chaque année les nouveaux mariés. Les fourches patibulaires de la seigneurie s'élevaient près de la métairie de la Courbatière³.

Le sire de la Chesnelaye avait aussi dès 1602 certaines prééminences en l'église de Trans, notamment « ses armoiries dans la vitre devant le grand autel, son enfeu et son banc à queue dans le chanceau, etc. » Un peu plus tard on voit qu'il avait, en outre, dans la nef de cette même église « un banc avec pierre tombale et prééminence⁴ ».

Longtemps demeure de la famille de Romilley — qui l'abandonna pour se fixer à Ardennes — le manoir de la Chesnelaye tomba au rang des métairies après son union à la seigneurie de Trans. Aujourd'hui ce n'est plus qu'une grande ferme appartenant à l'un des descendants des anciens seigneurs⁵. On retrouve néanmoins dans la cour du vieux manoir quelques vestiges

¹ *Archives d'Ille-et-Vilaine*, E. 628.

² Cette chapelle avait été bâtie par Georges de Romilley et Renée de Montclair, seigneur et dame de la Chesnelaye et fondée par eux de deux messes hebdomadaires, par acte du 21 février 1545.

³ *Archives d'Ille-et-Vilaine*, E 628.

⁴ *Archives de la Loire-Inférieure*, V^o Trans.

⁵ M. le comte de Palsy, petit-fils de Gabriel de la Forest, seigneur d'Armaillé, qui épousa le 4 mai 1784 Marie-Julienne de la Motte, sœur du dernier seigneur de la Chesnelaye.

de sa splendeur disparue, notamment la porte sculptée de la chapelle et surtout un puits du XV^e siècle, orné d'une jolie pyramide de grès à pans coupés, avec d'élégantes arcatures trilobées surmontées d'accolades fleuries et reposant sur de sveltes colonnettes

CICÉ (BARONNIE)

Selon M. de Courcy, la seigneurie de Cicé¹ appartient d'abord à la famille de ce nom qui se fondit dans celle de Botherel²; mais il nous semble que le Guillaume de Cicé qui représente seul au XV^e siècle cette prétendue famille appartenait lui-même à la maison de Botherel; il porte, en effet, pour armoiries dans son sceau de 1436 un lion, comme Olivier Botherel, seigneur de Mouillemusse en 1404, et Pierre Botherel, seigneur d'Apigné en 1410³.

Quoi qu'il en soit, le premier seigneur connu de Cicé est Jean Botherel qui hérita en 1401 de Jeanne Botherel, femme de Pierre du Fresne, et qui rendit aveu en 1406 pour les manoir et seigneurie de Cicé. Il faisait partie en 1419 de la garde du duc de Bretagne et mourut en 1442. Il laissa sa seigneurie de Cicé à son fils Robin Botherel qui décéda lui-même le 27 juin 1451, n'ayant eu qu'une fille Jeanne Botherel, mariée à Jean Hingant, seigneur du Hac⁴.

De cette union naquit Eustache Hingant qui à la mort de son grand-père devint du chef de sa mère, également décédée, seigneur de Cicé. Il était alors mineur et sous la tutelle de son père en 1452; il épousa Perrine Botherel avec laquelle il rendit aveu en 1468 pour la terre de Cicé⁵. Charles Hingant, leur fils, seigneur du Hac et de Cicé en 1509, épousa Raoulette de la Houssaye, et

¹ Commune de Bruz, canton S. O. de Rennes.

² Nobiliaire de Bretagne 1, 253.

³ Voy. D. Morice, *Preuves de l'histoire de Bretagne*, II, 1298, et sceaux nos 75 et 93.

⁴ Archives de la Loire-Inférieure, V^o Bruz.

⁵ Ibidem.

⁶ Archives de la Loire-Inférieure, V^o Bruz.

mourut le 22 mars 1514; son fils aîné Raoul Hingant rendit aveu pour la seigneurie de Cicé en 1515 et s'unit à Françoise de Saint-Amadour. Françoise Hingant, issue de ce mariage, épousa René Tournemine, seigneur de la Guerche en Retz, et lui apporta la terre seigneuriale de Cicé¹.

Ces deux époux rendirent aveu pour Cicé en 1540, mais en 1557 Françoise Hingant était morte et son mari, habitant le Hac en Guern et tuteur de leur fils aîné René, rendit aveu en son nom pour Cicé. Ce dernier René Tournemine devint plus tard célèbre sous le nom de baron de la Hunaudaye et épousa Marie de Coëtlogon. Mais, par contrat du 29 juillet 1566, il vendit la seigneurie de Cicé à Bertranne de la Chapelle de la Rochegiffart, veuve de Georges Champion, seigneur des Croix près Rennes². Cette dame avait un fils, François Champion, qui devint seigneur des Croix, du chef de son père, et seigneur de Cicé du chef de sa mère; chevalier de l'ordre du Roi, il rendit aveu pour ces deux seigneuries en 1575; il épousa Françoise de la Chapelle de Bœuvres et mourut en 1596. L'année suivante, René Champion, premier baron de Cicé, fils des précédents, épousa Charlotte de Cornulier, mais il mourut peu d'années après, laissant Cicé à son fils aîné Charles Champion. Celui-ci s'unit en 1627 à Judith Thévin qui ne lui donna pas moins de dix-huit enfants³; ce seigneur et cette dame de Cicé furent inhumés dans un enfeu qui leur appartenait à Saint-Sauveur de Rennes, l'un le 17 novembre 1670, et l'autre le 17 février 1679. Leur fils aîné, François Champion, conseiller au parlement de Bretagne comme son père et après lui baron de Cicé, épousa, le 4 octobre 1665, dans la chapelle de Saint-Denis à Rennes, Marie Couturié, fille du seigneur de la Garenne en Soudan. Il décéda le 7 janvier 1715 et fut inhumé dans son enfeu en l'église de Bruz⁴.

Mais par acte du 22 juillet 1675 ce François Champion avait vendu la seigneurie de Cicé à Renée Foucault, mère et tutrice de François Rogier, comte de Villeneuve et seigneur du Crévy; heu-

¹ Ibidem — du Paz, *Histoires généalogiques de Bretagne*.

² Archives d'Ille-et-Vilaine, fonds de Laillé.

³ Presque tous baptisés à Saint-Etienne de Rennes.

⁴ Reg. des mar. et sépult. de Rennes et de Bruz.

reusement pour lui qu'après la mort de cette dame il put, le 8 mars 1694, racheter d'avec François Rogier son fils une bonne partie de la terre et toute la seigneurie de Cicé moyennant 70.000 l.

Joseph Clément Champion, né à Rennes de ce même François Champion le 10 avril 1679, devint en 1715 baron de Cicé et fut aussi conseiller au Parlement. Il s'unit, à Saint-Brieuc, en avril 1717, à Thérèse Bonnescuelle de la Rochedurand, mais il n'en laissa que deux filles; sa femme décéda le 3 avril 1743 et lui-même le 25 mai 1759; l'un et l'autre furent inhumés dans leur feu de Saint-Sauveur de Rennes¹.

L'aînée de ces filles, Julienne-Vincente Champion, baronne de Cicé, épousa le 7 septembre 1744 Jacques Berthou, seigneur de Kerversio, conseiller au Parlement. De cette union naquit à Cicé Renée-Julie Berthou, baptisée à Bruz le 4 juillet 1745; cette enfant épousa en 1764 Charles-Sévère de la Bourdonnaye, marquis de Montluc, auquel elle apporta la baronnie de Cicé après la mort de ses père et mère décédés à Rennes, l'un en 1755 et l'autre le 18 octobre 1775. M. et M^{me} de la Bourdonnaye rendirent aveu au roi pour Cicé en 1777, mais ils émigrèrent pendant la Révolution et leur château avec ses dépendances fut vendu nationalement le 13 fructidor an IV; par bonheur pour eux leur parente M^{lle} Magon de la Gervaisaye se trouva restée en France; elle racheta le château de Cicé et la métairie de la Porte 52.692 l.² La famille de la Bourdonnaye de Montluc put ainsi rentrer en possession de la terre de Cicé qui appartient encore aujourd'hui à ses descendants.

Cicé fut érigé en baronnie par Henri IV, en faveur de René Champion, par lettres données à Rennes, pendant le séjour de ce bon roi en notre ville, au mois de mai 1598. Plus tard, Louis XIII, par lettres datées de janvier 1611 et enregistrées au Parlement le 11 octobre suivant, autorisa Charlotte de Cornulier, baronne de

¹ Un frère cadet du dernier Champion, baron de Cicé, Jérôme Champion, chevalier de Cicé, épousa Marie-Rose de Varentes et en eut douze enfants, parmi lesquels figurent Jean-Baptiste Champion, évêque d'Auxerre, † en Prusse en 1805 — Jérôme Champion, archevêque de Bordeaux, puis d'Aix, † en 1810 — et Adélaïde Champion, † à Paris en 1818 en odeur de sainteté.

² Archives d'Ille-et-Vilaine, 1 Q. 18.

Cicé et tutrice de son fils Charles Champion, à tenir chaque année deux foires « au bourg de Babelouze », village situé dans les fiefs de Cicé¹.

Parmi les *Aveux de Cicé* conservés aux archives de la Loire-Inférieure il en existe un très beau de 1573; toute la première page de cet in-folio est occupée par un grand blason en bannière: *d'azur à trois écussons d'or chargés chacun de trois bandes de gueules*, qui est Champion; le collier de l'ordre de Saint-Michel entoure cet écu.

Pendant longtemps la terre de Cicé, relevant directement du roi sous son domaine de Rennes, semble ne s'être composée que du manoir et de la métairie de Cicé, des moulins de Champcor et des fiefs de la Haye de Cicé et de Chavagne. Mais lorsqu'elle fut vendue en 1675, elle comprenait, en outre, les métairies de la Chêze, de Verbusson, du Chesneday, de Champcor, de la Pêrelle, de la Chapelaye et de la Pimoraye; toutes furent aliénées par le seigneur du Crévy, mais elles furent en partie rachetées plus tard par les Champion redevenus seigneurs de Cicé. Le domaine proprement dit de Cicé se trouvait au XVII^e siècle composé du manoir de ce nom avec ses bois, son pourpris, sa chapelle et sa tuie — des métairies de la Porte de Cicé, de Champcor et du Chesneday — des moulins à eau de Champcor et de Mortrai — « d'une vigne avec sa maison de vigneron » signalée encore en 1694, etc².

Quant à la seigneurie, elle comprenait une douzaine de fiefs s'étendant en Bruz, Chavagne, Saint-Jacques, Moigné et Chartres.³ Ces fiefs jouissaient d'une haute justice et on y signalait un droit de « coutume et trépas » au passage de Babelouze, là où, comme nous l'avons dit, le baron de Cicé tenait ses foires. Un tenancier de ce village de Babelouze lui devait « une paire d'éperons dorés »;

¹ Archives du parlement de Bretagne.

² Le baron de Cicé avait aussi un hôtel à Rennes, situé près la Grande-Pompe en la paroisse Saint-Sauveur.

³ En 1649 Charles Champion prenait les titres de baron de Cicé seigneur de la Chêze, Champcor, le Chesneday la Chapelaye, Beaumont-en-Chavagne, la Pimoraye, la Pêrelle le Verbusson, la Giraudaye et autres lieux; mais toutes ces petites seigneuries ne semblent pas avoir été unies féodalement à la baronnie de Cicé.

d'autres habitants du même lieu étaient tenus de lui fournir, chaque année, l'un « une douzaine d'esteufs moitié rouges et moitié blancs », l'autre « deux paires de gants » et un dernier « une paire de soliers ».

Parlons maintenant des prééminences d'église appartenant au baron de Cicé. Dans l'église de Bruz on voyait au haut de la maîtresse-vitre, derrière le grand autel, un seul écusson portant *d'argent à un lion de sinople* : c'était le blason des Botherel, premiers seigneurs de Cicé ; ce même écusson se retrouvait avec deux autres semblables dans une verrière voisine.

Au chanceau était placé du côté de l'évangile un banc armorié du blason des Champion et accompagné d'un enteu prohibitif. Outre « cette moitié de chœur de Bruz » lui appartenant, le baron de Cicé possédait encore dans cette église « la chapelle Saint-Nicolas joignant la première voûte du côté de l'évangile et la chapelle au-dessous où il n'y a pas d'autel, mais seulement un balustre ». Les armes des Champion étaient également peintes dans les vitres de ces chapelles².

A l'église de Chavagne les droits et prééminences du baron de Cicé étaient encore plus considérables. En 1649, en effet, le roi avait uni à la baronnie de Cicé les fiefs des Fontenelles et de la Touche des Barres, le grand bailliage de Chavagne et celui de la Fonchaye, « de sorte qu'il ne reste plus dans ledit bourg de Chavagne aucun fief qui n'appartienne au seigneur de Cicé ou ne relève de lui »³. Aussi le baron de Cicé avait-il en cette église de Chavagne une lisière à ses armes extérieurement et intérieurement, deux enfes, l'un dans le chanceau et l'autre devant l'autel de Notre-Dame⁴, enfin son blason et celui des Botherel ses prédécesseurs dans le chanceau et au haut du grand autel, comme dans la nef et sur son grand banc à queue placé du côté de l'évangile.

Deux chapelles dépendaient aussi de la baronnie, celle de Cicé

¹ Aveu de 1540.

² Prise de possession de Cicé en 1694.

³ Archives d'Ille-et-Vilaine fonds de la Bourdonnaye.

⁴ Ce dernier enteu dépendait de la seigneurie des Fontenelles qu'avait achetée en 1638 Charles Champion.

et celle de Champcor. En 1655 Charles Champion et Judith Thévin sa femme avaient fondé quatre messes hebdomadaires en la chapelle construite en l'honneur de saint Charles dans la cour de leur château de Cicé. Cette fondation fut augmentée, quant au revenu, par Renée Foucault, dame du Grévy et de Cicé, dans une circonstance assez singulière.

Cette dame se promenant seule au mois d'octobre 1689 dans le grand bois de Cicé fut attaquée par un loup qui la mordit cruellement ; à ses cris accoururent son jardinier et d'autres serviteurs contre lesquels le loup tourna sa rage ; on parvint toutefois à se rendre maître de cette bête féroce, mais le 16 octobre la dame de Cicé « gisant au lit, malade par les morsures dudit loup » et ne pouvant écrire, attendu que l'index de sa main droite était brisé, fit son testament. Elle dota sa chapelle de Cicé de 150 l. de rente en action de grâces de n'avoir pas été tuée sur le coup, récompensa ses serviteurs « mordus et pillés du même loup » et ordonna qu'on déposât son corps en l'église de Chavagne, son cœur au couvent des Carmes de Ploërmel¹ et ses entrailles en l'église de Bruz².

Quant à la chapelle de Saint-Méen de Champcor, elle se trouvait en Chartres, mais étant tombée en ruines, le baron de Cicé en fit transférer la fondation en sa chapelle de Cicé.

Le château de Cicé n'est plus qu'une ruine, pittoresquement assise au bord même de la Vilaine. Il se composait de deux corps de logis juxtaposés, regardant l'un la rivière, l'autre la cour d'honneur que précède une longue et large avenue. Ces deux façades semblent avoir été refaites en partie vers 1785 par M. de la Bourdonnaye. A leurs extrémités se trouvaient d'un bout une grosse tour fortifiée, ronde à l'extérieur, mais carrée intérieurement, garnie de mâchicoulis et surmontée en 1790 d'une aiguille en plomb qui ne subsista plus, et de l'autre bout un grand pavillon à toit surhaussé et une jolie tourelle très élancée, à quatre étages, terminée par une lanterne dans le style de la Renaissance.

Tout cela est encore à peu près debout, sauf le pavillon : quand

¹ Les Rogier, seigneurs du Grévy, avaient là leur enteu.

² Archives d'Ille-et-Vilaine, fonds de la Bourdonnaye.

on pénètre dans ces ruines on retrouve des portes à accolade du XV^e siècle, derniers vestiges du manoir primitif, et une salle avec chambre au-dessus décorées de peintures murales plus modernes, représentant des scènes mythologiques, comme Pâris avec les trois Grâces, des paysages et des scènes champêtres; les plafonds étaient également peints, autant qu'on peut en juger dans l'état de délabrement où se trouve ce château, depuis longtemps privé de couverture. Du côté de la rivière, qui à l'origine devait baigner le pied de la tour, cette ruine ne manque pas de grandiose, à demi ombragée qu'elle est par quelques beaux arbres; vu de la cour d'honneur, l'ensemble de la construction est presque monumental: la vieille chapelle et la maison du chapelain d'un côté, le colombier de l'autre, se retrouvent encore au bas d'une vaste terrasse, et les bois environnant avec leurs allées symétriquement ouvertes donnent à ce vieux château de Cicé un cachet de noble sévérité, et d'antique importance.

COMBOUR¹ (COMTÉ)

La seigneurie de Combour² était un dénombrement de la grande seigneurie temporelle des archevêques de Dol.

Au commencement du XI^e siècle, l'archevêque Guinguené résolut de donner à son église un protecteur laïque tout en dotant sa propre famille. Il fit donc bâtir à quatre lieues de Dol le château de Combour qu'il offrit à l'un de ses frères appelé Riwallon avec de vastes domaines et sous sa mouvance douze fiefs de chevalerie d'une étendue considérable. En revanche, il lui imposa et à ses successeurs l'obligation de défendre les terres et les sujets de l'église de Dol et de commander son armée quand besoin serait; aussi voyons-nous au XII^e siècle le sire de Combour prendre dans

¹ M. Potier de Courcy qualifie de baronnie la seigneurie de Coesmes (*Noti-naire de Bretagne*, II, 461). Mais comme nous n'avons trouvé nulle part preuve de cette assertion, nous ne croyons pas devoir faire figurer ici cette seigneurie.

² Chef-lieu de canton, arrondissement de Saint-Malo.

les chartes le titre de « porte-en-seigne de Saint-Samson », c'est-à-dire défenseur de l'église de Dol.

Riwallon, premier seigneur de Combour, eut de la fille du seigneur du Puiset en Beauce plusieurs enfants, notamment saint Gilduin et un autre Gilduin qui lui succéda; vinrent ensuite, selon du Paz¹, Haimon, marié à Raenteline, et leur fils Riwallon II qui fonda en 1149 le prieuré de Notre-Dame de Combour où il fut inhumé: on voyait encore sa statue tumulaire au siècle dernier « couchée sur le dos en armure de chevalier² ».

De son union avec Aremburge il eut plusieurs enfants, dont l'histoire ne parle plus, et après lui la seigneurie de Combour passa, dit encore du Paz, à son parent Jean de Dol qui s'était croisé en 1147. Mais celui-ci n'eut que des filles dont l'une appelée Yseult de Dol apporta la seigneurie de Combour à son mari Harsculfe de Soligné; ces deux derniers moururent en 1197 et furent inhumés dans l'abbaye de la Vieuville, en Epiniac. Jean, leur fils aîné, prit le nom et les armes de sa mère et s'appela Jean de Dol; il fit beaucoup de donations à l'abbaye de Montmorel en Normandie. Ses successeurs à Combour furent Harcouët de Dol, Jean II de Dol, son fils (1278) et Jean III de Dol (1330). Ce dernier ne laissa qu'une fille, Jeanne de Dol, qui épousa: 1^o Jean de Tinténiac, seigneur du dit lieu, tué à la bataille de Mauron (1352), et 2^o Jean de Châteaugiron, sire de Malestroit, mort en 1374. De cette dernière union sortit Jean de Châteaugiron, dit de Malestroit, seigneur de Combour, qui épousa Marguerite de Quintin et mourut en 1397. Ses deux fils lui succédèrent l'un après l'autre: Jean, tué à la bataille d'Azincourt (1415), ne laissant qu'un fils mort au berceau, et Gefroy, mari de Valence de Châteaugiron, décédé en 1463 et inhumé dans l'église de Derval. Le fils de ces derniers, Jean de Malestroit, sire de Combour, Derval, Châteaugiron, etc., avait épousé en 1450 Hélène de Laval; il mourut en 1482 et sa veuve en 1500; l'un et l'autre furent inhumés en l'abbaye de Vieuville.

Ils ne laissent point d'enfants et la seigneurie de Combour

¹ *Histoires généalogiques de Bretagne*, 499.

² *Mémoire d'oultre-tombe*, I, 67.

passa après eux à la nièce de Jean, fille de sa sœur Gillette de Malestroît, vicomtesse de la Bellière; elle se nommait Jeanne Ra-guenel et avait épousé Tanneguy du Chastel, seigneur de Renac. Cette dame mourut elle-même le 23 juin 1506, laissant Combour à son petit-fils Jacques de Montejean, né du mariage de Louis, sire de Montejean, avec Jeanne du Châtel.

Jacques de Montejean décéda sans postérité, le 21 décembre 1517, et sa succession à Combour fut recueillie par sa sœur Anne de Montejean, femme de Jean, sire d'Acigné, mort en 1540. La fille de ceux-ci Philippette d'Acigné eut en partage la seigneurie de Com-bour et épousa en 1553 Jean, sire de Coëtquen.

La noble famille de Coëtquen devait conserver Combour pendant deux siècles.

Jean de Coëtquen, créé en 1575 marquis de Coëtquen et comte de Combour, décéda le 29 juin 1604, et Philippette d'Acigné, sa femme, en 1615; l'un et l'autre furent inhumés en l'église des Ja-cobins de Dinan, dans l'enfeu de Coëtquen.

Leur fils unique, Jean de Coëtquen, qu'on appelait le comte de Combour, décéda avant eux; il avait épousé en 1578 Renée de Rohan, dont il eut Louis qui succéda à son grand-père; il mourut non pas à la bataille de Loudéac, où commandait son père, en avril 1591, comme le dit dom Morice, mais au château de Com-bour le 29 juillet 1602¹. Son corps fut inhumé aux Jacobins de Dinan. Sa veuve, Renée de Rohan, mourut le 16 mai 1616 et fut enterrée en l'église paroissiale de Combour où l'on voyait encore son mausolée en marbre noir avant la Révolution.

Louis, marquis de Coëtquen, épousa en 1609 Henriette d'Orléans et fut tué au siège de la Rochelle le 9 octobre 1628. Il laissait pour successeur son fils Malo I^{er}, marquis de Coëtquen, baptisé le 11 juillet 1611 à Saint-Malo, dont les sires de Coëtquen furent long-temps gouverneurs de père en fils. Celui-ci s'unit en 1631 à Fran-çoise de la Marzelière et mourut en août 1674; sa veuve le suivit dans la tombe le 14 juillet 1677.

Leur fils Malo II, marquis de Coëtquen et comte de Combour,

¹ *Registre paroissial de Saint-Méloir-des-Orules.*

avait épousé en 1662 Marguerite de Rohan-Chabot, il mourut à Paris le 24 avril 1679; sa veuve se retira en Bretagne et mourut en 1720.

Malo-Auguste, fils des précédents, marquis de Coëtquen et comte de Combour, épousa : 1^o en 1696 Marie-Charlotte de Noailles, 2^o en 1723 Marie Loquet de Grandville; il décéda au château de Combour le 1^{er} juillet 1727 et son corps fut conduit par le recteur de Com-bour en l'enfeu des Jacobins de Dinan¹. Il avait eu de son premier mariage un fils, Jules-Malo de Coëtquen, qui mourut avant lui, laissant deux enfants de sa femme Elisabeth de Nicolay, et de sa seconde union une fille Louise-Maclovie de Coëtquen, qui épousa en 1739 Emmanuel de Durfort, duc de Duras.

La duchesse de Duras hérita du comté de Combour, mais son mari et elle le vendirent, par contrat du 3 mai 1761, à René-Auguste de Chateaubriand et Apolline de Bedée, sa femme.

Ceux-ci eurent plusieurs enfants; l'un d'eux, François-René, a immortalisé son nom; le château de Combour est rempli du sou-venir de Chateaubriand et il a lui-même dans ses *Mémoires d'outre-tombe* dépeint admirablement cette vieille demeure féodale et la vie qu'on y menait durant son enfance. René-Auguste de Chateaubriand mourut à 69 ans, au château de Combour, le 8 septembre 1786; il fut inhumé dans le chancel de l'église paroissiale; sa veuve décéda à Saint-Servan le 31 mai 1798. Leur fils aîné, Jean-Baptiste de Chateaubriand, fut le dernier comte de Combour; reçu conseiller au parlement de Bretagne en 1779, il épousa Thérèse Le Pelletier de Rosambo; l'un et l'autre, victimes de la Révolution, furent saisis à Paris, condamnés à mort et exécutés le 3 floréal an II. M. de Chateaubriand avait 34 ans et sa femme 23 seulement.

Combour, baronnie d'ancienneté, fut érigé en comté par Henri III, lorsque ce prince créa le marquisat de Coëtquen. Les lettres royales datées de juin 1575 portent que le roi, voulant ré-compenser Jean, sire de Coëtquen, chevalier de son ordre, érige en baronnie sa terre et seigneurie de Vauruffier et « celle de Combour, qui vouloit estre baronnie, en comté »; elles ajoutent que S. M.

¹ *Reg. des sépult. de Combour.*

« unit et incorpore à la seigneurie de Coëtquen lesdits baronnie de Vauruffier et comté de Combour, ainsi que la vicomté de Rougé » et érige le tout en marquisat, sous le nom de marquisat de Coëtquen. Ces lettres patentes furent présentées en 1580 à la Chambre des comptes de Bretagne et confirmées par Louis XIV en septembre 1678¹.

A l'origine Combour dut évidemment relever des archevêques de Dol; mais dans la suite des temps les sires de Combour trouvèrent moyen de s'affranchir de cette suzeraineté ecclésiastique et portèrent directement au duc de Bretagne l'hommage presque total de leur seigneurie. « Pourtant il resta jusqu'à la fin quelques vestiges du premier état des choses : les barons de Combour ne purent soustraire à la mouvance des évêques de Dol un ensemble de fiefs considérables répandus dans huit paroisses du régaire de Dol. Ils restèrent aussi tenus de faire dans la ville de Dol le service de chevauchée et de police, chaque an, pendant la foire de Saint-Samson. »

Le corps principal de la baronnie de Combour se composait de seize paroisses dont le territoire relevait presque entièrement d'elle; ces paroisses étaient : Combour, Cuguen, Lourmais, Lanhélen, Meillac, Tréméheuc, Saint Léger, Lanrigan, Dingé, Québriac, Roz-sur-Couasnon, Saint-Marcen, Cendres, Pleine-Fougères, la Bousnac et Trans.

Mais le sire de Combour avait en outre un certain nombre de fiefs dans dix-huit autres paroisses, savoir en : Epiniac, Carfantain, Saints, Bonnemain, Bager-Morvan, Bager-Pican, Saint-Broladre, Cherrueix, Mont-Dol, Dol et l'Abbaye-sous-Dol (enclavées dans le régaire de Dol), Vieuxviel, Sougeal, Saint Ouen-la-Rouairie, Barouge-la-Pérouse et Noyal-sous-Bazouges (enclavées dans la baronnie de Fougères), Plerguer (enclavée dans la seigneurie de Châteauneuf) et Saint-Georges-de-Gréhaignes dépendant de l'abbaye de Saint-Georges; en tout trente-quatre paroisses dans lesquelles le comte de Combour avait des droits.

¹ Archives du château de Combour.

² M. de la Borderie, *La seigneurie de Combour* (Bulletin de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine, II, 176). — Nous résumons dans les pages suivantes cette intéressante étude féodale de notre éminent historien breton.

D'après la déclaration de 1682 la baronnie de Combour avait du domaine proche en neuf paroisses : en Combour « le château et forteresse dudit lieu, terrasses, jardins, écuries, mails, cour, colombiers, étang, moulins, bois, etc., le tout contenant ensemble 200 journaux de terre. — En Roz-sur-Couasnon « le manoir et vieil emplacement du château de Gaugray, étang, moulins à eau et à vent, bois, garennes, grèves et salines sur le rivage de la mer ». — En Cuguen, « le lieu, terre et seigneurie du Plessix Epine, près, bois de haute futaille auquel il y a deux mottes, en l'une desquelles y a emplacement de maison et forteresse environnée de douves, avec deux étangs et un moulin, etc. » — En Dingé « la forest de Tanouarn contenant, avec les landes et pasnages d'autour, cinq à six mille journaux de terre et le bois des Champs-Roger n'ayant que trois cents journaux d'étendue ». — En Saint-Marcen « la métairie de la Courtepière avec étang, moulin, bois, etc. ». — En Lourmais « 450 journaux de landes ». — En Tréméheuc « 500 journaux de lande », et sur l'une de ces landes, dite la lande de Rochefort, la justice patibulaire de Combour portée sur quatre piliers³. — En Saint-Léger « les landes de Landehuan mises en cultures au XVII^e siècle et affagées, plus un emplacement de moulin à vent et un four à ban ». — Enfin en l'Abbaye-sous-Dol « un autre four à ban où étaient tenus de venir cuire leur pain tous les vassaux du prieuré de l'Abbaye ».

Combour avait en proche fief trente bailliages s'étendant en dix paroisses. Quant au nombre de ses mouvances nobles il était très considérable puisque la *Déclaration* de 1682 en énumère environ quatre-cent-quarante; parmi elles se trouvaient de grandes seigneuries dont les possesseurs relevaient ainsi de Combour, telles étaient : Landal, Trans, Linoellan, Beaufort, Montlouat, la Villarmoio, la Roche-Montbourcher, Trémigon, le Eoishue, Lan-

³ Cette terre de Gaugray faisait partie des fiefs de Godeheu qui étaient à l'origine une juveigneurie de la baronnie de Fougères, advenue, semble-t-il, au sire de Combour par quelque alliance avec une fille de Fougères appelée Godehilde.

² A l'origine le gibet de la baronnie se trouvait dans la paroisse même de Combour « sur les hayes et garennes d'icelle » près de la petite ville.

rigan, le Plessis-au-Chat, Québriac, la Rouairie, la Guihommeraye, etc., etc.

La baronnie de Combour possédait la haute justice dans tous ses fiefs avec tous les droits en dépendant ; parmi ceux-ci les suivants semblent dignes d'être notés.

Comme dans presque toutes les grandes seigneuries de Bretagne on retrouvait à Combour la quintaine et le saut des prisonniers. « Le devoir de saut à l'estang de Combour le lundi des fêtes de Pasques » était exigible, chaque année, « sur tous les hommes de ladite ville et autres qui avoient trempé poisson et vendu par le minu dans cette ville, au caresme précédent, avec amende en cas de défaut. » — Le devoir de quintaine était dû, chaque an, le mardi de la Pentecôte par tous les nouveaux mariés de l'année demeurant à Combour, soit dans le grand bailliage de cette ville, soit en celui de Beauvais. Les hommes du grand bailliage de la ville étaient de plus obligés au *devoir de message*, consistant « à faire le port des lettres et message de bouche, chacun à leur tour, sous quatre lieues du château de Combour, lorsqu'ils en sont requis par ordre du seigneur de Combour ». Les hommes du bailliage de Beauvais étaient aussi tenus de « faire la pesche et prise des civeteaux en l'estang, et d'en faire le déport audit chasteau, ainsi qu'est accoustumé » ; enfin les mêmes devaient, quand il en était besoin, se mettre « en armes et conduire les criminels condamnés à mort depuis le chasteau de Combour jusqu'à la justice patibulaire ».

Le prieuré de la Trinité de Combour, dont l'église subsiste encore à l'ombre du vieux château, ayant été fondé par les seigneurs du lieu, devait acquitter certaines redevances au profit du baron de Combour. Elles consistaient en « trois barriques de vin breton et trois de vin d'Anjou », dues chaque année à trois termes, plus « neuf chouesmes¹ et neuf miches feuilletées en pain de froment, payables aux jours de Saint-Martin, Noël et Pasques. » Ces barriques de vin, ces chouesmes et ces miches devaient être portées au château par le prieur, qui de plus était tenu de

¹ Pains blancs de première qualité.

« fournir de paille les prisons du dit chasteau et de la ville de Combour, tant qu'aux basses fosses qu'ailleurs ».

Les paroissiens de Québriac devaient la rente annuelle de 5 sols monnaie et d'une « miche feuilletée » payable le jour de la Pentecôte au château de Combour. Ceux de Montdol, chaque année, « une paire de gants. »

Le jour de l'Ascension il était dû, chaque année, au sire de Combour par les bouchers de Dol, en l'acquit des pelletiers de cette ville, « une pelisse blanche de telle grandeur qu'elle puisse couvrir et entourer un fût de pipe et que les manches soient de telle grandeur qu'un homme armé y puisse passer facilement ». D'autres habitants de Dol devaient, chacun an, de rente au comte de Combour « une livre de poivre ».

Enfin le seigneur de Combour avait pris de bonnes précautions pour le maintien de l'ordre dans les deux foires les plus importantes de son comté, qui étaient celle de l'Angevine à Combour, le 8 septembre, et celle de Saint-Léger, au bourg de ce nom, le 3 octobre. C'était aux habitants mêmes qu'était remis le soin de la police, et nul n'y avait, en effet, plus d'intérêt qu'eux. La veille de la foire de l'Angevine et durant tout le jour de cette foire, les hommes « estagers habitants de la ville et fauxbourgs de Combour » étaient tenus de faire le guet en armes ; et les possesseurs d'une maison de Combour appelée la Lanterne devaient allumer « des flambeaux dans la lanterne attachée au devant de ladite maison, pour servir et éclairer à faire ledit guet et l'assise du corps de garde d'icelui ». Ceci montre qu'on faisait le guet non seulement le jour de la foire, mais encore la nuit qui précédait et celle qui suivait.

A la foire de Saint-Léger le guet devait être fait le jour de la foire, la veille et les deux nuits, comme à Combour, par les hommes et tenanciers de Saint-Léger « habitant en ladite bourgade et clôture des douves anciennes dudit bourg ». Mais le seigneur de Saint-Léger était tenu de veiller à la tête du poste chargé de faire ce guet pendant la nuit ; il avait pour cela le tiers des droits que le sire de Combour levait en ladite foire. Toutefois, au XVII^e siècle, il renouça

¹ Avena de 1580 et 1682.

à son privilège pour être dispensé de cette double veillée, et la foire de Saint-Léger fut transférée, de son consentement, dans la ville de Combour.

Il y avait à Saint-Léger un petit prieuré fondé au XI^e siècle par les seigneurs de Combour et fort anciennement annexé à celui de Tremblay. C'est pourquoi, dit l'*Aveu de 1580*, « le prieur de Tremblay, à cause du prieuré de Saint-Léger (son annexe) est tenu les deux soirs (de la veille et du jour) de la foire (de Saint-Léger) de fournir et bailler torches et flambeaux allumés pour faire l'assiette du guet, et iceux apporter au devant de la porte du cimetière dudit Saint-Léger. En outre, doit ledit prieur trois demeaux d'avoine grosse, mesure de Combour, chacun an, le lendemain de ladite foire, que tiennent les plaids dudit Combour au bourg de Saint-Léger, pour les chevaux des officiers du seigneur de Combour. »

Impossible de songer à faire ici l'histoire du château de Combour qui a soutenu plusieurs sièges durant le moyen âge. C'est un grand bâtiment carré avec cour intérieure, flanqué aux angles de quatre tours différant entre elles de grosseur, de hauteur, d'architecture et d'âge; la majeure partie de l'édifice paraît appartenir au XV^e siècle, mais une des tours est plus ancienne. Vraie forteresse à peine ajourée de quelques étroites fenêtres, ce château était à l'origine entouré de douves larges et profondes et précédé du côté de sa façade d'une énorme terrasse sur laquelle venait s'abattre le pont-levis; au siècle dernier cette terrasse fut rasée, les douves furent comblées et un perron gigantesque, remplaçant l'antique pont-levis, donna accès à la porte principale ouverte de tout temps au premier étage du château. Cette disposition, qui subsiste encore, a enlevé à la forteresse une partie de son cachet. Extérieurement le château de Combour conserve néanmoins son sombre aspect du moyen âge; mais l'intérieur, complètement transformé et décoré avec un grand luxe par la famille de Chateaubriand qui continue de le posséder et de l'habiter, correspond mieux au besoin du confortable qu'éprouve la société moderne. Toutefois la chambrette de l'illustre auteur des *Martyrs* subsiste telle qu'il l'habita et la vieille chapelle de Saint-Martin est toujours à l'entrée du vestibule d'honneur, comme lorsque le

sœurs de Chateaubriand s'y marièrent. La grande salle des Gardes a seule été coupée pour former deux superbes salons. Enfin devant le château est un beau parc planté de grands arbres, remplaçant les mails dont Chateaubriand pleurait la disparition.

L'ensemble du château, fièrement assis sur le rocher, — avec son étang et ses bois, l'église et les maisons de la petite ville qui l'entourent, la vallée qui s'ouvre devant lui et le vaste horizon de landes qui la termine, — présente un caractère de grandeur mélancolique qui n'est point sans charmes.

L'abbé GUILLOTIN DE CORSON,

Chan. hon.



LA CHUTE DU DUC D'AIGUILLON

(Suite)¹

CHAPITRE II.

LA SESSION EXTRAORDINAIRE.

Les conférences préparatoires étaient à peine terminées et Ogier n'avait pas encore quitté Paris que déjà les amis du duc d'Aiguillon commençaient à s'inquiéter de son attitude. « Il est boutonné, écrivait M. de la Noue de Paris le 16 février, et a paru se livrer ici à la cabale... Il s'est plaint qu'à Rennes il avait été fait chez M. d'Aiguillon une plaisanterie d'Ogier, valet de pique. . . Toute la cabale crie : *Hosanna!* et les royalistes crient : *Tolle!* » Si l'on faut en croire l'abbé Bossard² il eût été très irrité que le duc eût fait placer près de lui un exempt de la maréchaussée, sa créature, noyée Duchêne, dans lequel il aurait vu un espion, et qu'il aurait aussitôt éloigné. L'opposition sut adroitement exploiter ce germe de mécontentement en s'appêtant à lui témoigner autant de confiance que d'Aiguillon semblait lui marquer de défiance.

A Rennes où il ne s'arrêta cependant que le temps de changer de chevaux (9 février), à Saint-Malo, à Lamballe, à Saint-Brieuc, où il arriva le 13 février, il fut de la part du peuple, de la noblesse, du corps de ville, l'objet des plus flatteuses démonstrations. A Rennes, les procureurs vinrent lui présenter leurs doléances; à Saint-Brieuc, il reçut les hommages du chapitre et des maisons religieuses de la ville. Les bastionnaires l'entouraient partout : à

¹ Voir le fascicule d'avril 1894.

² Carré, *l. c.*, p. 524.

³ Association bretonne, *Archéologie*, 1881, p. 173

Saint-Malo, il avait rencontré chez M^{me} Magon M^{lle} de la Mancelière, belle-sœur de la Chalotais, et M^{me} de Noyant, sa nièce. C'était M. de Bégasson qui à son passage à Rennes lui avait présenté la noblesse, et le 16 février il avait eu, disait-il, « un ample commencement de conférence avec ce digne et brave gentilhomme, honnête et bien intentionné ». Les poètes eux-mêmes se mettaient de la partie. M. l'abbé Bossard¹ a publié une de ces pièces enthousiastes que l'on peut à peine appeler de la poésie. En voici une autre à peu près de même valeur :

PLAINTÉ DE LA BRETAGNE A M. OGIER.

1.

Ange de paix qui sur ces rives
Viens écouter nos voix plaintives,
Sois juge entre le trône et moi ;
Apprends qu'au malheur qui m'assiège,
Si j'oppose mon privilège,
C'est pour mieux servir mon roy.

2.

L'hymen m'unit à la couronne,
L'amour m'attache à sa personne,
Partout je suis ses étendards ;
S'il faut soutenir sa puissance,
Mes peuples avec complaisance
Courent, volent au champ de Mars.

3.

Rappellerois-je la journée
Qui par une main forcenée
Mit le royaume au désespoir ?

¹ Association bretonne, *Archéologie*, 1881, p. 175.

Paris vit avec jalousie
Les députés de ma patrie
Le devancer dans son devoir¹.

4.

Sonde le cœur de ma noblesse,
Tu verras que rien ne la blesse,
Que l'abus de l'autorité
Qui du prince le plus affable,
Le plus aimé, le plus aimable,
Nous présente un maître irrité.

5.

Quel sujet auroit sa colère ?
Nous ne cherchons qu'à lui plaire
Et nous ne possédons plus rien.
S'il faut payer tous les vingtièmes,
Deux sols pour livre, les dixièmes,
On est fermier de son bien.

6.

D'autres seigneurs veulent leurs rentes ;
Ma maison tombe, ou sa charpente
Il faut raser ou recouvrir.
Chaque an la Banque de Venise
Ni l'or oisif des gens de l'Église
N'empescheroit de s'appauvrir.

7.

Nouveaux dro ts mis à la traverse,
On anéantit tout commerce.
Nos ports marchands sont déserts.

¹ Allusion à l'empressement de la députation bretonne lors de l'attentat de Damiens (1757).

Qui fréquenteroit des rivages
Auxquels il faudroit en payage
Apporter le tribut des mers² ?

Le président Ogier ne pouvait manquer d'être satisfait d'une si heureuse entrée en campagne : il se mit à l'œuvre de son côté pour répondre à ces avances flatteuses en s'employant de son mieux à la conciliation. Il avait déjà fait de vigoureux efforts en faveur de la liberté de plusieurs membres des Etats : l'abbé de Pontual, exilé dans son abbaye de Beaulieu ; M. de Bruc, qui, après avoir reçu avec M. d'Orvault le 1^{er} juin 1767 l'ordre de quitter Rennes et de ne pas s'en approcher de plus de dix lieues, avait été exilé dans ses terres près de Dinan ; MM. de la Moussaye et Le Vicomte, arrêtés à Rennes le 21 mai 1767, d'abord enfermés à Pierre-Encise, puis exilés à Lyon³. Toujours, afin d'éviter les difficultés et les occasions de tumulte, il s'efforçait d'obtenir de M. de Coniac son désistement de sa place de conseiller honoraire au Parlement, qui pouvait lui faire contester le droit de présider l'ordre du Tiers. Il obtenait de M. de Cargouët⁴, dont il craignait que la noblesse n'attaquât l'élection comme illégale, qu'il ne parût pas aux Etats, et pour lui en fournir un prétexte honnête, il le faisait mander à Versailles. Il

¹ Arch. de la famille de Calan.

² M. Carré ne connaissait sans doute pas ce fait, lorsqu'en note de ce passage de Flesselles (Lyon, 6 juin 1768) : « Quel charmant pays !... Les deux illustres Bretons qui y ont séjourné n'ont point altéré la douceur des mœurs qui y règnent, et ils n'y ont laissé d'autre réputation que d'y être caractérisés de vantards et de menteurs. Ils n'en ont pas moins été, à leur retour, honorés de la couronne civique, » il s'exprime ainsi : « Nous ne voyons dans cette contrée que MM. de Charette de la Gascherie et de la Colinière exilés à Autun, où ils étaient encore au mois de juillet 1763 (*loc. cit.* p. 386). Il s'agit évidemment de MM. de la Moussaye et Le Vicomte.

³ Louis-Félix Le Denays de Cargouët de Quémaudec (1719-79), capitaine au régiment de Montmorin, chevalier de St-Louis, gentilhomme de la chambre de Monsieur, lieutenant des maréchaux de France. Un des signataires de la protestation des 83, il avait été élu grandier des Etats le 23 mai 1767 par les ordres de l'Église et du Tiers : cette élection était illégale, la noblesse ayant demandé le renvoi au lendemain (qui était de droit) et ne l'ayant pas obtenu n'avait pas pris part à l'élection.

obtenait de M. de Kerguenech qu'il voulût bien se contenter des excuses de M. de Tuomelin², et renoncer à la satisfaction authentique que celui-ci avait, par sentence du tribunal des maréchaux de France, été condamné à lui faire dans la chambre de la noblesse en présence de cet ordre assemblé. Certes, il n'était pas disposé à recevoir des mémoires et des députations de tous les corps qui voudraient lui en faire. « Vous auriez bien mauvaise opinion de moi, écrivait-il en cour le 18 février, si vous me croyiez assez mal avisé pour le faire. » Mais il s'était trouvé presque obligé de promettre aux avocats et aux procureurs « qui sont très malheureux » de recevoir les mémoires qu'ils lui avaient annoncés. « Je n'aurais pu les refuser sans perdre la confiance. » D'ailleurs ils étaient les seuls à qui il eût fait pareille promesse, et il ne s'était engagé à recevoir les mémoires qu'avec « des précautions suffisantes ». Le roi pouvait être tranquille : M. Ogier ne se compromettrait pas.

Mais, pour peu que ce but fût atteint, à quoi bon empêcher les manifestations extérieures ? Pourquoi ne pas permettre aux présidiaux, à la Chambre des comptes, aux bailliages royaux, à la

¹ Claude-Hyacinthe-Jean-Marie de Kerguenech, successivement major et capitaine général de la capitainerie garde-côte de Lannion (dite aussi capitainerie de Tréguier), 1757-71.

² De Tuomelin, cornette dans Marboeuf-cavalerie, commissaire des Etats au bureau diocésain de Tréguier, inspecteur des haras du même diocèse (1780-87). Il avait vivement critiqué l'administration du duc d'Aiguillon, notamment au point de vue des milices garde-côtes. Il fit même imprimer à ce sujet une brochure dont j'ai donné l'analyse dans les *Mémoires de l'Association bretonne*, 1891, p. 263-264. A la session de 1766-67, il se prit de querelle avec M. de Kerguenech, et lui imputa publiquement la composition d'un libelle dont lui Tuomelin était, paraît-il, l'auteur. Comme M. de Kerguenech était l'un des signataires de la protestation des 83, le bastion prit vivement parti contre lui. M. de la Noue, de son côté, inspecteur général des milices garde-côtes de Bretagne, et tout dévoué au duc d'Aiguillon, embrassa chaudement les intérêts de M. de Kerguenech et le poussa à porter l'affaire devant les maréchaux de France. Effrayé de la tournure que prenaient les choses, Tuomelin, après avoir sollicité les bons offices de quelques-uns des amis du commandant, jugea plus prudent de décamper à la sourdine avant la fin des Etats. Il fut enfermé au château d'Angoulême, d'où il sortit au bout de quelques jours. Son intempérance de langue lui joua plus d'un mauvais tour, car en 1772 nous le trouvons à son tour en instance près des maréchaux de France, à propos d'une agression dont il avait été l'objet de la part de M. du Lezart qui lui reprochait d'avoir par des propos offensants cherché à entraver son mariage avec M^{lle} de Sérent.

chambre de commerce, aux divers corps d'huissiers, de procureurs, de négociants, de marchands, de venir jusqu'à Saint-Brieuc³ ? Les pauvres gens seraient assez punis de s'être dérangés pour rien. L'opposition comprit vite ce langage. Du moment qu'on lui permettait de montrer la Bretagne entière soulevée contre son tyran, que lui importait la manière dont les mémoires seraient reçus. Si on les refusait, il se trouverait bien là quelques gentilshommes pour les faire accepter en particulier. Ce serait en tout cas une bonne occasion de fêter des députés, on exciterait ainsi ceux qui auraient montré de la froideur ou de la lenteur. De la sorte, l'agitation serait entretenue dans toute la province : on pourrait être calme dans la salle des Etats, on n'aurait pas l'air d'avoir désarmé, et le lendemain de la clôture on pourrait offrir au pouvoir le choix entre la paix et la guerre qu'on se serait montré également capable de maintenir.

Ainsi fut fait. La communauté de ville de Vannes émit une délibération demandant le rappel du Parlement ; d'autres établirent des bureaux de correspondance pour contre-balancer au besoin auprès de leurs députés l'influence des agents du roi. Malgré les sentences du Parlement, on distribuait partout des brochures : l'*Affaire générale de Bretagne*, la *Lettre d'un gentilhomme breton à un noble espagnol*⁴. On continuait toujours à parler de ce fameux procès du poison, pendant en ce moment au Parlement. Les grands chemins se couvraient de députations. « Le 20 février, écrit M. de Calan sur son journal⁵, il y eut une députation de deux procureurs de Rennes

³ Condamnées au feu par arrêt du Parlement : la première le 23 mars, la seconde le 5 mars.

⁴ Pierre de la Lande, comte de Calan, fils aîné de Jean-Julien de la Lande, capitaine dans Dauphin-dragons, et de Marie Uzille, né à Fordic le 9 mai 1753, mort à Plélo le 21 août 1798. D'abord lieutenant dans Beauvoisis-infanterie, il quitta le service de bonne heure et revint vivre en Bretagne. Fort assidu aux séances des Etats, il fut de 1773 à 1787 inspecteur des haras de l'évêché de Saint-Brieuc. Il a laissé un journal manuscrit des deux sessions de 1763 (Arch. de la famille de Calan). Ce journal a ceci de curieux, c'est qu'il montre à quel point les atteintes portées aux privilèges de la Bretagne avaient monté contre le duc d'Aiguillon les milieux qui devaient lui être le plus favorables. Avant la crise de 1765-70, M. de Calan était en très bons termes avec le duc d'Aiguillon, dont il était le parent assez éloigné, mais, ce qui était plus important, le voisin et le

au nom du corps pour remettre des mémoires à M. Ogier. Trois quarts de lieue avant d'arriver, ils reçurent par un exprès qui vint au devant d'eux une lettre anonyme par laquelle on leur donnoit le conseil de se retirer, parce que M. Ogier qui avoit eu connoissance de leurs démarches avoit dit qu'il les eût renvoyés honteusement ; malgré cette lettre, ils remplirent leur mission. M. Ogier ne voulut pas, à la vérité, les recevoir comme députation, mais leur dit que comme particuliers ils pouvoient aller chez lui, il recevrait leurs mémoires, ce qu'il fit. Le 24, autre députation des avocats aussi de Rennes qui eurent le même sort. »

Pendant qu'on tenait le public en haleine avec ces bagatelles de la porte, la grande pièce se jouait au sein même de l'assemblée des Etats. Le 13 février, M. de Girac écrivait avec un entrain de bon augure : « Les préventions des deux partis traversent également notre besogne, par bonheur le bruit ne m'effraye pas, et j'espère jusqu'au dernier moment. » Le 19, au lendemain de la séance d'ouverture, il écrivait : « Nous nous sommes séparés bons amis ; cela durera-t-il ? Dieu le veuille ! » Le dernier adversaire qu'il put craindre venait en effet de disparaître de lui-même.

Pélagie de Coniac (1732-1818), d'abord conseiller au Parlement (1755-57), puis sénéchal de Rennes (1758), semblaît avoir conservé au fond de l'âme un secret attachement pour son premier état, car, lorsque les démissions de mai 1765 eurent fait le vide au Palais, nous le voyons solliciter une charge de conseiller honoraire qu'il

vassal. En effet, le 30 avril 1765 son fils Jean-Louis et sa fille Françoise-Marie tenaient à Piélo sur les fonds baptismaux un fils de M. de la Villeblanche, comme représentants et procureurs, l'un du conseiller au Parlement de la Villeblanche (si mal traité par les chalotistes pour avoir rempli les fonctions de procureur général dans le procès la Chalotais), l'autre de la duchesse d'Aiguillon. Plus tard, les bons rapports se renouèrent, comme le témoignent plusieurs lettres de nos archives et la nomination de l'abbé de Calan, fils du comte Pierre, en 1783, à la chapellenie de la Jaille, bénéfice à la présentation du duc d'Aiguillon et dont le titulaire faisait partie du chapitre de Saint-Guillaume. Son intime ami, le comte de Quélen, était un des chefs des 83, de même que son futur gendre, M. de Servigné. Enfin le lecteur assidu de l'*Année littéraire*, fondateur d'une maison de sœurs blanches à Trégomeur, n'avait, en dehors de ses idées politiques sur le droit et la liberté, aucun motif de prendre dans la querelle le parti de la Chalotais.

¹ Arch. nat. H. 372.

obtint le 12 mars 1766 ; mais là surgissait une difficulté : comme sénéchal de Rennes, M. de Coniac était président né de l'ordre du Tiers ; or des délibérations des Etats de 1645 et de 1649 excluaient des Etats les membres du Parlement. L'exclusion s'étendait-elle aux conseillers honoraires ? C'est ce qui semble bien résulter de la généralité des termes employés par ces délibérations. En tout cas, on pouvait s'attendre à de vives récriminations de la part de ceux auxquels M. de Coniac s'était rendu suspect par son attachement au duc d'Aiguillon, et il est fort possible que ce soit pour y échapper qu'il refusa de présider l'ordre du Tiers en 1766-67 et qu'il alla même jusqu'à donner sa démission de sénéchal. Il revint sur ce dernier parti, mais il ne montrait guère plus d'empressement pour la présidence dans la session de 1768, et se disait malade, quoique en réalité, comme l'écrivait d'Aiguillon le 18 décembre 1767, « il eût plus de vapeurs et d'humeur que de mal réel. » Il se décida enfin à accepter la présidence, et il fut dit dans les instructions des commissaires du roi que si la chose venait en discussion, ils l'y maintiendraient provisoirement, en attendant la sentence du Conseil d'Etat auquel l'affaire serait portée. M. Ogier, beaucoup plus soucieux de la tranquillité des Etats que des prétentions personnelles des amis du duc d'Aiguillon, sollicita de Coniac et finit par en obtenir qu'il se désistât de son titre de conseiller honoraire. Mais le 18 février, au matin, jour de l'ouverture, M. de Coniac, soit confiance exagérée dans son talent de parole, soit que, se croyant sûr d'être soutenu, il lui en coûtât de renoncer à sa place, vint redemander son désistement, et comme M. Ogier faisait des difficultés pour le lui rendre, il le pria de lui donner par écrit reconnaissance qu'il l'avait exigé. C'eût été aller directement contre ses instructions. M. Ogier le comprit et lui rendit la pièce. M. de Coniac ne devait pas tarder à s'en repentir.

A peine en effet les trois ordres étaient-ils entrés dans la salle de leurs délibérations (c'était le 18 février, il était environ cinq heures du soir) que des voix nombreuses se firent entendre sommant M. de Coniac de se retirer. Celui-ci prend la parole et veut plaider

¹ Qui était à St-Brieuc la chapelle du séminaire.

sa cause. Pendant quatre heures la discussion se poursuit avec modération et tranquillité ; enfin, vaincu par une réplique écrasante du chevalier de Guerry, ne se sentant soutenu par personne, il perd la tête, et au lieu de recourir aux commissaires du roi, quitte la salle sans rien dire. Le sénéchal de Vannes, M. Borie, prend immédiatement sa place. Quelques instants après, M. Ogier fait son entrée aux Etats. Après avoir donné connaissance des ordres du roi qui portaient notamment : « Je veux qu'il (le règlement) soit l'objet unique de leurs délibérations . . . , mon intention est de conserver les privilèges de la Bretagne, en même temps que je suis déterminé invariablement à rétablir l'ordre dans l'assemblée de ses Etats, je ne les laisserai pas subsister tumultueux, mais je dois attendre de sujets fidèles, zélés et soumis, qu'ils n'useront que pour leur propre avantage de la liberté dont je les fais jouir, » il prend à son tour la parole, fait habilement l'éloge de la province, puis de chacun des ordres qui composent l'assemblée, affirme hautement le pouvoir législatif du roi, et termine en s'écriant : « Pour moi, Messieurs, élevé dans le sein des lois, persuadé que leur observation fait le bonheur et la sûreté des empires, accoutumé à respecter vos privilèges et à honorer vos assemblées et par dessus tout animé du zèle le plus pur pour le service du roi, je ne croirai jamais remplir plus utilement mon devoir qu'en concourant avec vous au maintien de vos privilèges et de vos libertés. » « On ne s'attendoit point du tout, écrit M. de Calan sur son journal, que cette première séance eût été aussi tranquille qu'elle le fut, les trois précédentes ayant été très orageuses, mais la cause de ce changement subit venoit de ce qu'on n'avoit plus le duc d'Aiguillon pour premier commissaire et que celui qui le remplaçoit avoit toutes les qualités opposées aux vices de ce maudit Richelieu qui par animosité contre M. de la Chalotais et quelques autres avoit juré la ruine de la province ; et il y eût réussi, si cette pauvre province n'avoit trouvé quelques protecteurs auprès du Roy. »

Les deux partis se trouvèrent en présence dès le lendemain 19. Il s'agissait d'examiner la Commission du roy et de s'assurer si par sa conformité avec les commissions précédentes, elle ne contenait rien de contraire aux franchises de la province. Les

commissaires de la noblesse, MM. de Piré père, de Montmuran¹, de Guerry et de Bégasson de la Lardais voulaient examiner le fond et la forme, mais l'abbé de S. Méen, Charles Vendômois de Saint-Aubin, et le député de Tréguier, M. du Portal, zélés partisans du duc d'Aiguillon, décidèrent leurs collègues de l'Eglise et du Tiers à s'y opposer, et dans le rapport de l'abbé de Saint-Aubin, il ne fut question que du protocole de la commission. Mais aussitôt après l'abbé des Fontaines prit la parole, et s'attaquant au fond même de la commission, entreprit de faire le départ des droits respectifs des sujets et du roi. Il concluait en proposant de faire des remontrances au roi sur les divers articles du règlement que de la sorte on acceptait en principe. Cet avis, chaudement appuyé par le chevalier de Guerry, fut vivement combattu par MM. de Bégasson de la Lardais et de Bégasson du Ros. « Une partie qui n'étoient pas nos amis, écrit M. de Calan au maréchal de Broglie en parlant de ces derniers, étoient d'avis qu'on commençât par envoyer une députation vers MM. les commissaires du roi pour demander purement et simplement la suppression du règlement. » Les avis furent très longuement débattus et plaidés avec toute la dignité et la décence imaginables. Enfin, on alla aux voix, et par 323 voix contre 40² dans l'ordre de la noblesse, ce fut l'avis de MM. de Guerry qui l'emporta. Encore les 40, dans l'enthousiasme de conciliation de la première heure, déclarèrent, sitôt la proclamation du scrutin, qu'ils se ralliaient à l'avis de leurs collègues, afin qu'il fût inscrit sur le registre que la délibération avait été prise à l'unanimité. « Lorsque les ordres sont revenus sur le théâtre, écrivait M. de Girac le 21 au contrôleur général³, on n'a entendu que des cris de joie et d'acclamation sur la satisfaction réciproque de se voir enfin réunis. Je vous avoue, Monsieur, que le spectacle étoit vraiment touchant pour tout homme qui aime le bien et qui est vraiment patriote. »

¹ Joseph-Marie-Anne de la Motte, comte de Montmuran (1713-1795). Il fut élu le 13 janvier 1773 président par intérim des Etats de Bretagne.

² M. de Calan dit 461 contre 43, mais comme il n'y avait que 479 gentilshommes inscrits, ce chiffre est évidemment erroné.

³ Arch. nat. H. 372.

Une délibération du 21 février décida donc qu'il serait nommé une commission de six membres de chaque ordre pour arrêter au nom des Etats des représentations sur le nouveau règlement inscrit par autorité et sans leur consentement sur leurs registres. Elles devaient avoir pour objet : 1° de réclamer contre la contravention faite au droit de la province de faire elle-même ses règlements ; 2° de prouver sur tous les articles et chacun d'eux les atteintes qu'ils donnent aux droits des Etats, soit en attaquant au fond les droits, franchises et libertés de la province, soit dans la forme en attaquant le pouvoir réglementaire des Etats ; 3° de demander le retrait de chaque article et du règlement en général. La nomination des commissaires chargés de cet examen fut un véritable échec pour le parti du duc d'Aiguillon. Non-seulement la noblesse élit ses ennemis déclarés, de Bégasson de la Lardais, de Montmuran, de Guerry, de Piré père, de la Fruglaye¹ et des Grées² ; non-seulement il eut le déplaisir de voir l'abbé des Fontaines siéger parmi les commissaires de l'Eglise à côté des évêques de Vannes (Bertin) et de Tréguier (de Royère), de l'abbé de Saint-Aubin, de MM. Roussel des Noes, chanoine de Quimper, et Botharel, chanoine de Vannes ; mais à part le député de Guingamp, Limon du Timeur, qui s'était montré à la session de 1766 un de ses partisans zélés, tous les autres députés du Tiers, MM. Le Moine (de Rennes), Le Lasseur de Ranzay (de Nantes), Luneau de la Grasserie (d'Anceis), Le Thou (de Quimper) et Frain de la Gaulayrie (de Vitré), étaient considérés comme ses adversaires³.

Il restait à déterminer de quelle manière on délibérerait pour arrêter d'après le rapport de la commission le texte des remontrances. Délibérerait-on sur le théâtre, d'après les usages ordinaires, comme le soutenait avec de très fortes raisons M. de Montmuran, dont le discours fit sensation et entraîna bien des gens dans son

¹ François-Gabriel-Marie de la Fruglaye de Kervers (mort en 1818), gendre de M. de la Chalotais.

² Jacques-Bertrand-Colomban des Grées du Lou (né en 1721), un des douze commissaires de la noblesse pour la rédaction du journal de la session de 1766-67, dit le *Sottisier*.

³ Carré, *l. c.*, p. 532.

parti ? Se rallierait-on au contraire à l'avis de l'abbé des Fontaines, de MM. de Guerry et de Piré qui opinèrent pour que l'on se retirât aux chambres, disant que sur le théâtre il y avait toujours de la confusion ? Toute la séance du 23 se passa à écouter les discours pour et contre ; mais « dans la nuit il y eut travail pour concilier les avis et ramener tout le monde à l'avis de l'abbé des Fontaines, qui étoit celui des présidents, et de M. Ogier, lequel tendait à faciliter à chacun les moyens d'exposer ses griefs, ce qui n'auroit pu se faire si on avoit travaillé en commun, attendu que l'Eglise ne veut pas qu'on dise de M. d'Aiguillon tout ce qu'on en peut dire ; le Tiers qui est toujours sous le coup et qui a été si souvent fouetté par M. d'Aiguillon n'osait, malgré le désir qu'il a de s'en défaire¹, de façon que les partisans d'Aiguillon remuaient aussi tant qu'ils pouvoient pour faire passer l'avis de M. de Montmuran ; mais Montmuran, après lui avoir fait voir qu'il étoit dans l'erreur, vint le 24 au matin chez M. le duc de Rohan et lui dit qu'il se rétracteroit en pleine assemblée de ce qu'il avoit dit la veille ; qu'il sentoit que cette démarche étoit un peu humiliante, mais qu'il n'avoit pas balancé à prendre ce parti aussitôt qu'on lui avoit fait voir qu'il étoit dans l'erreur. En conséquence, aussitôt après la messe, il se leva et rétracta d'une façon qui lui fit un honneur infini, et cette rétractation remit dans la bonne voie tous ses prosélytes de la veille. L'évêque de Saint-Brieuc qui vit la sensation que ce discours fit sur l'assemblée chargea sur-le-champ M. l'abbé des Fontaines de dresser une délibération. Pendant ce temps M. de Bégasson du Ros lut un très long mémoire que Le Goualès² lui avoit donné, lequel

¹ *L'Espion anglais*, t. VIII, p. 90, prétend que M. de Girac, pour décider certains gentilshommes, leur aurait tenu ce propos : « Messieurs, c'est le seul moyen que vous ayez d'abattre votre ennemi. » M. de Calan note de son côté sur son journal que « le 23 M. le duc de Rohan dit chez lui à cinq ou six gentilshommes qui raisonnaient sur le parti proposé dans le jour et dont les opinions étoient différentes, que le duc d'Aiguillon étoit en horreur à Paris et dans tout le royaume, qu'on avoit envie de s'en défaire, qu'il y avoit un fort parti contre lui, et qu'enfin son salut ou sa perte dépendoit de la conduite que nous tiendrions. »

² Louis-Auguste Le Goualès, signalé par l'intendant de Flesselles en 1767 comme un des meneurs, signa la protestation des 123 (20 mai 1767), fréquemment chargé par son ordre de rédiger des mémoires en son nom (7 avril 1767).

étoit absolument contraire à l'avis commun; il brailla pendant une demie heure et fut presque hué : il eut la sottise de dire qu'il étoit partisan du duc : sur le champ on lui coupa la parole, le projet de délibération fut proposé et reçu par acclamation de toute l'assemblée¹. » Les états réglaient : 1° que les arrêtés de la commission, après avoir été rapportés sur le théâtre, seraient remis chapitre par chapitre sur trois cahiers à chacun des présidents des ordres pour en délibérer aux chambres; 2° que chaque ordre formera en conséquence sur un cahier signé de son président ses représentations; 3° que le cahier de chaque ordre demeurera déposé entre les mains de son président ou d'une commission nommée à cet effet, et qu'il en sera remis une expédition à MM. les commissaires du roi pour les faire passer à S. M.; 4° que dans tous les cas où l'un des ordres demanderait à l'un des autres la communication de leurs délibérations, elle ne pourrait être refusée; 5° qu'après le travail de chaque ordre achevé, il sera déposé au greffe, et que les arrêtés de la commission qui seront adoptés par les ordres sur la totalité du règlement seront inscrits sur les registres des Etats et y formeront preuve d'un travail commun.

« Cette délibération consterna tous les partisans du duc, au point que le visage leur allongea d'une aune, les pauvres protestants font compassion, la plupart se sont retirés et ceux qui restent sont isolés au milieu de l'assemblée. L'évêque de Rennes surtout fait de la bile noire comme de l'encre². » Si l'on songe que l'on avait toujours refusé à la noblesse pendant la session de 1766-67 de faire passer au roi des mémoires séparés, on comprendra quelle étoit la portée de la concession qu'on lui faisait et de quelle latitude elle alloit jouir pour attaquer publiquement le duc d'Aiguillon, n'étant pas retenue par les deux autres ordres : elle avait voulu porter des plaintes au

sur le secours extraordinaire, lu par lui au duc d'Aiguillon en présence de toute la noblesse; le 25 avril, à propos de la retraite des deux autres ordres). Il avait prononcé le 10 mars un important discours pour appuyer l'avis d'écrire de nouvelles lettres aux princes du sang. Grand ami de M. de Coetlancours, il quitta Rennes avec lui le 24 mai lorsque celui-ci en eut reçu l'ordre du duc, et l'accompagna chez M. de la Bourdonnaye de Liré.

¹ *Journal de M. de Calan.*

² *Ibid.*

roi lui-même; pas n'était besoin d'une députation solennelle : rien ne serait plus éloquent que le langage écrit.

Qu'importait désormais à qui serait confiée la rédaction des représentations des deux autres ordres : que l'évêque de Dol, M. de Hercé, l'abbé de St-Jean des Prés, M. de Brillac, le chanoine de Dol, M. Bruno Le Plat, commissaires de l'Eglise, fussent les amis du duc; que le Tiers, à côté de MM. Eudo de la Blossais (de Montcontour), un vigoureux patriote, de la Chaume (de Morlaix), Quenneuve (de Pontivy), Hervé de Chefdubois (de Léon), nommât deux de ses plus chauds partisans, MM. Tiffoche et du Portal Le réquisitoire de la noblesse étoit en bonnes mains : à MM. de Bégasson, de Guerry, de Piré, de Montmuran, des Grées, de la Fruglaye, s'étaient joints MM. du Plessis du Tiercent, Provost de la Voltais, de Coislin², de Saint-Gilles de Perronay. La manifestation seroit éclatante, signée de ces noms connus. M. d'Aiguillon pouvoit encore douter de la trahison de M. de Girac : la lecture de ces représentations n'alloit pas tarder à le détromper.

(A suivre).

CH. DE CALAN.

¹ Signataire de la protestation des 123, un des 12 rédacteurs du *Sottisier*.

² Charles-Georges-René du Cambout, marquis de Coislin, né en 1728, brigadier des armées du roi en 1762, président de la noblesse par intérim en 1763, signataire de la protestation des 123.



LES CORSAIRES NANTAIS

GUERRE DE L'INDÉPENDANCE

1778-1783

Les colonies anglaises d'Amérique, secouant le joug de la métropole, proclamaient leur indépendance en 1776, et un représentant français, accrédité près des Etats-Unis, était reçu avec acclamation à New-York vers le milieu de 1777. L'Angleterre dissimulait mal l'irritation que lui causaient les sympathies de la France pour ses anciens sujets, et elle enjoignait à ses croiseurs de la Manche, du golfe de Gascogne et des mers du nouveau monde, d'arrêter et de visiter les bâtiments français, sous le spécieux prétexte d'empêcher les envois d'armes et de munitions aux colons révoltés.

Rien d'humiliant pour nos officiers de commerce, comme la façon hautaine et insultante avec laquelle les Anglais procédaient à ces perquisitions vexatoires, dictées par un étrange abus de la force et qui entretenaient, en l'excitant de plus en plus, l'animosité violente éclose entre les deux nations rivales.

M. de Foligny des Chalonges, capitaine de la *Constance*, de

Nantes, de 150 tonneaux et 35 hommes d'équipage, raconte ainsi une visite qu'il eut à subir¹ :

Le 30 décembre 1775, après avoir opéré au Cap la vente de 270 têtes de nègres de la côte d'Angole et chargé en retour de sucre, café, coton, indigo, faisant route pour les débouquements, il rencontra trois frégates anglaises, croisant devant le port à la hauteur du môle St-Nicolas. L'une d'elles, sous pavillon blanc, s'approcha à portée de canon, et dépêcha une embarcation montée par un officier et quinze hommes munis de toutes sortes d'armes offensives. Quoique la *Constance* eût cargué ses voiles et mis en travers, ces gens tirèrent plusieurs coups de fusil avant d'accoster. A cette agression inattendue M. de Foligny donna l'ordre à son équipage de prendre les armes et de charger les canons, ce dont l'officier en montant sur le pont témoigna beaucoup de mécontentement.

Le capitaine fit alors observer au lieutenant anglais que, la guerre n'étant pas déclarée, il était fort surpris de se voir attaqué et visité, à l'entrée même d'un port de sa nation ; qu'il le jugeait plutôt navire forban que vaisseau du roi d'Angleterre ; que d'ailleurs les privilèges des vaisseaux des rois et souverains étaient de visiter les bâtiments en pleine mer, et non à l'entrée des ports, pour ainsi dire sous le canon des forts. Sans répliquer, l'officier anglais exigea impérieusement la visite de la *Constance*, des papiers et des passe-ports. Ces formalités remplies, il posa au capitaine nantais, dans sa grande chambre, de nombreuses demandes sur l'état de la colonie, les préparatifs de défense qui s'y faisaient, les troupes qu'on y attendait ou qui pouvaient y être arrivées, etc.

Mais il avait affaire à un homme de cœur et d'énergie qui lui dit avec fermeté que des questions aussi indiscrettes ne méritaient aucune réponse. — Vous n'avez donc pas peur d'être arrêté dans votre route, s'écria l'Anglais ?... « Voilà, Monsieur, reprend de Foligny, désignant du geste une gravure de Louis XVI, le portrait de mon roi, prince sage et vertueux, qui commande les Français, il empê-

¹ Administration de la Marine de Nantes. — Registre des déclarations 1775-1783. A Nantes, les 19 février 1776, certifié sincère et véritable. Signé : de Foligny.

chera bien qu'on insulte impunément ses sujets et fera respecter son pavillon sur les mers !... »

Interdit, l'officier se disposa à quitter la *Constance*, conseillant toutefois au capitaine de ne pas trop approcher les côtes de la Nouvelle-Angleterre. Celui-ci alors lui dit que, puisqu'il avait exigé de connaître son nom, le nom de son navire, le lieu de son départ et de sa destination, la valeur et la composition du chargement, il le priait en retour de vouloir bien lui donner les noms des trois frégates et de leurs commandants, ainsi que leur nationalité. — Vous n'en avez pas besoin, fit l'Anglais en débordant, continuez votre route !...

Le 20 janvier 1776, à hauteur de l'île Bermude, la *Constance* rencontra à 8 heures du soir une petite frégate anglaise, qui tira deux coups de canon, et commanda d'envoyer le canot avec les papiers. M. de Foligny représenta qu'il était navire français, sortant de Saint-Domingue pour Nantes, que la mer fort houleuse et très grosse ne lui permettait pas d'armer son canot sans courir le risque de le perdre, ainsi que les hommes qui y descendraient; enfin, à force de prières, il obtint de continuer sa route.

Un autre navire nantais eut un sort plus pénible encore puisqu'il fut pris et confisqué sans autre forme de procès.

Monseigneur, j'ai l'honneur de vous représenter qu'étant parti au mois de janvier dernier du Port-au-Prince, sur le navire la *Rosière-d'Artois* de Nantes¹, chargé de denrées de l'Amérique, expédié pour France, nous avons été escortés jusqu'au débouquement par la frégate la *Renommée*. Quelques jours après qu'elle nous eût quittés, un coup de vent très violent, après nous avoir fort maltraités et nous avoir fait une voie d'eau, nous a forcés, vu notre peu de vivres et notre mauvais état, à relâcher dans le premier port pour nous y radouber, et ensuite faire voile pour l'Europe. Après un procès-verbal de notre situation, signé de tout l'équipage, le capitaine s'est décidé à faire route pour Charlestown. Environ vingt-quatre heures après, nous avons vu trois bâtiments

¹ Ce beau navire avait été lancé des chantiers de Chezine, le 24 mai 1777, en présence du comte d'Artois, depuis Charles X.

au vent à nous, dont un nous a tiré un coup de canon, et a arboré pavillon anglais. Nous l'avons attendu. Un instant après, il a amené le pavillon anglais et hissé celui insurgent. Il nous a demandé d'où nous venions et où nous allions; à quoi nous avons répondu que nous venions du Port-au-Prince, que nos expéditions étaient pour Nantes, mais que le mauvais temps nous avait si fort maltraités, que nous allions relâcher à Charlestown.

Il a alors amené pavillon insurgent et rehissé celui royaliste. Le second capitaine est venu à notre bord et a emmené notre capitaine à son bord, où le capitaine nous a dit: que, puisque nous avions besoin de relâcher, il devait nous être égal d'aller dans un port ou dans un autre, que nous allions le suivre à Saint-Augustin dans la Floride, qu'il nous serait donné un sauf-conduit et qu'après que nous serions radoubés, nous continuerions notre route. Nous nous sommes fiés à sa parole et nous l'avons suivi quatorze jours sans avoir de gardes à bord.

Dès que nous fûmes arrivés à Saint-Augustin, il nous fit mouiller sous sa volée; et trois jours après, sans écouter nos raisons, on nous a enlevés de notre bord. Le capitaine s'est emparé d'une lettre à votre adresse, Monseigneur, il l'a décachetée. On nous a mis à terre sans nous donner de vivres; on nous a fait essayer les plus affreux traitements. Les sauvages avaient 120 livres par chaque chevelure qu'ils faisaient sur les Français qui sortaient de la ville. On nous a gardés deux mois et demi. Après cela on nous a renvoyés au Port-au-Prince sur une mauvaise barque, avec de mauvais vivres, à peine suffisants pour la moitié de la traversée.

Voilà, Monseigneur, une faible esquisse des maux que cette orgueilleuse nation m'a fait souffrir. J'ose espérer que ma situation vous touchera, Monseigneur, qui vous attendrissez sur le sort des malheureux.

Ces exemples ne sont-ils pas concluants? Tels étaient déjà les agissements de la marine britannique, dont le gouvernement avait saisi

¹ *Mercur de France* (5 août 1778), pp. 116-117, lettre de M. Achard, chevalier de Bonvouloir, au ministre de la marine.

nombre de navires, lorsque, au mois de juillet 1778, il fit brusquement main basse sur les bâtiments français ancrés dans ses ports et malheureusement trop confiants dans la foi des traités.

Cet attentat au droit des gens eut les plus graves conséquences pour la place de Nantes. Cent quatre-vingt-deux navires avaient été expédiés en 1777. Seize furent enlevés avant la déclaration de guerre. Le premier était la *Suzanne-Elisabeth*, armateur Lieutaud de Troisville, qui, après avoir échappé, non sans combat, aux griffes d'un corsaire de Jersey, fut prise à deux lieues du Cap le 8 août. Quarante autres tombèrent au pouvoir de l'ennemi pendant cette même année 1778; en tout cinquante-six¹.

Malgré la consternation que ces pertes énormes causaient aux négociants, ceux-ci, assemblés à la Bourse, le 3 juillet 1778, par les juges-consuls qui lurent une dépêche de M. de Sartine, ministre de la marine, en date à Versailles du 24 juin, prirent l'arrêté suivant, afin de donner au roi une preuve de leur amour et de leur zèle pour son service :

« Les actions souscrites par chacun de nous, au bas du présent arrêté seront de 1000 l. chacune, et employées à la construction et à l'armement, contre les ennemis de l'Etat, d'un ou plusieurs corsaires de 25 canons de 12 livres de balles². »

Ce projet n'eut pas de suite, ainsi que celui d'une maison de Paris, d'armer à Nantes 6 frégates de 36 canons de 18 et 24, avec 400 hommes chacune, et deux corvettes de 14 canons de 6 et 8, avec 120 hommes d'équipage.

A la fin d'août, un navire de Nantes de 400 tonneaux revenait d'Amérique, assez richement chargé de sucre, café, indigo, lorsqu'en vue des attéragés de la Loire, il dut, non sans résistance, se laisser amariner par un corsaire anglais. Sous prétexte de maladie, le capitaine resta dans sa chambre avec un officier des troupes du roi et deux de ses matelots pour aider à la manœuvre. Ce capitaine, dont nous ignorons le nom, s'entendit avec ses hommes

¹ Administration de la Marine de Nantes : Rôles des navires, — Lettres ministérielles.

² Chambre de Commerce de Nantes, carton Corsaires.

et tomba sur les huit Anglais, mis à son bord, s'en rendit maître et entra gaiement son navire dans la rivière de Loire¹.

Léon Naudin des Sables-d'Olonne, capitaine du brig la *Fidèle-Marianne*, réussit mieux encore.

Faisant partie d'un convoi, sorti de Bayonne le 30 juillet 1781, sous l'escorte de cinq bâtiments de l'Etat, il arriva le 13 août en vue du fort du Pilier; quarante bâtiments continuèrent leur route pour Brest avec les convoyeurs, et 16 se dirigèrent vers la Loire.

La *Fidèle-Marianne*, mauvaise marcheuse, resta en arrière. Vers les quatre heures du soir, un lougre, sorti des rochers du Pilier, l'approcha à portée de pistolet. Le capitaine Naudin, ignorant s'il avait affaire à un ami ou à un ennemi, tira un coup à boulet, auquel le lougre répondit aussitôt sans arborer pavillon. Le brig continua sa route tirant en retraite; mais, n'ayant plus de gargousses préparées, et menacé d'un abordage, il se décida à amener. Alors l'Anglais envoya six hommes à bord du Français, dont l'équipage passa sur le lougre, qui fit voile avec sa prise vers les côtes d'Angleterre.

Pendant la nuit, la *Fidèle-Marianne* vint s'échouer sur les roches du Pilier, où elle resta jusqu'au lendemain. Le capitaine anglais envoya la majeure partie de son équipage pour soulever sa prise à l'heure du flot et y réussit.

A cinq heures, Léon Naudin, s'apercevant que les Anglais fatigués dormaient profondément, à l'exception de l'homme placé à la barre, saute sur le couteau de chasse du capitaine anglais, abandonné sur l'habitacle et se précipite contre le timonier, qui, plus fort que l'agresseur, le renverse, lui met un genou sur la poitrine et cherche à le désarmer. Au bruit les Français accourent au secours de leur chef, saisissent à la hâte ce qui se rencontre sous leurs mains et le délivrent. Le capitaine anglais voulant sortir de sa chambre est contraint d'y rentrer, et son équipage se sauve dans la cale, à l'exception du timonier qui râlat sur le pont.

Le capitaine anglais se constitua prisonnier et fut mis aux fers

¹ *Mercurie Historique*, octobre 1778, fol. 332.

avec tous les siens. Alors Léon Naudin, ayant aperçu la *Fidèle-Marianne* à une lieue dans l'Ouest, fit voile dessus et l'eut bientôt forcé par le feu de son artillerie à reprendre la route de la rivière de Nantes ; et vers les 9 heures 1/2 du soir les deux navires mouillaient en grande rade de Saint-Nazaire¹.

La France, protectrice des arts et des sciences, sut toujours se montrer à la hauteur de sa noble mission et reconnaître les services rendus sans acception de personnes. C'est ainsi que la lettre écrite le 27 février 1779 à M. de la Vilhélié, commissaire à Nantes, par le ministre de la marine, rend un juste hommage à l'illustre capitaine Cook, qui, cependant, à bon droit, pouvait être considéré comme ennemi. Mais le caractère français ne connaît pas ces subtilités, ou rougirait d'y avoir recours :

« Monsieur le capitaine Cook, qui est parti de Plymouth, au mois de juillet 1776, sur le vaisseau la *Résolution*, avec le projet d'aller reconnaître les côtes, les isles et les mers situées au nord du Japon et de la Californie, ne doit pas tarder à revenir en Europe.

« Il a sous ses ordres un autre navire nommé la *Découverte*, commandé par le capitaine Charles Clerke, qui, comme celui qu'il monte, est d'environ 500 tonneaux, et l'un et l'autre ont un peu plus de 100 hommes d'équipage.

« Comme les découvertes qu'une pareille expédition donne lieu d'espérer intéressent généralement toutes les nations, l'intention du Roy est que le capitaine Cook soit traité de même que s'il commandait des bâtiments de puissances neutres et amies, et qu'il soit recommandé à tous les capitaines de navires armés en course, ou autrement, qui pourront le rencontrer à la mer, de faire connaître à ce navigateur célèbre les ordres qui ont été donnés à son égard, en lui faisant observer que de son côté il doit s'abstenir aussi de tout acte d'hostilité.

« Je vous recommande expressément de donner à ma lettre le plus de publicité possible à Nantes. Faites en distribuer sur le champ des copies, et prenez vos mesures pour qu'aucun des arma-

¹ Administration de la Marine de Nantes : Déclarations des capitaines, 1773-1785. Registre envoyé à Rochefort en 1874 pour être mis au pilon.

teurs et des capitaines de navires qui arment en course ou autrement ne puissent en prétendre cause d'ignorance. Vous recommanderez même à ces derniers de faire connaître les ordres du Roy sur l'objet dont il s'agit à tous les capitaines de corsaires et autres navires français qu'ils pourront rencontrer en mer.

« Je suis, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

« DE SARTINES' . »

En échange de ces bons procédés, de cette conduite chevaleresque et magnanime, l'Angleterre n'eut à offrir qu'un acte de déloyauté, les faits monstrueux d'insubordination et de dédain d'un simple capitaine de corsaire pour les ordres émanés de son gouvernement.

Le comte de Kerguelen, depuis contre-amiral, conçut la pensée de faire un voyage autour du monde. Il fit construire à Nantes une corvette de 10 canons de 3, après avoir obtenu toutefois de l'Amirauté de Londres un passeport valable pour quatre ans. Le 16 juillet 1781, le *Liber-Navigator* partait de la rade de Paimbœuf, dans un but d'explorations nautiques et de découvertes purement scientifiques, aux Iles de France et dans les Mers du Sud et de l'Asie.

Le lendemain 17, au point du jour, l'ALFRED, gros corsaire anglais de 20 canons de 12, lui donna la chasse à environ 40 lieues de terre. M. de Kerguelen hissa pavillon parlementaire, et, trop confiant dans la parole donnée, attendit. L'ALFRED accosta le senu nantais, qui ne faisait aucune résistance, et jette sur son pont 50 hommes ivres qui tout d'abord coupent et hachent les manœuvres à coups de sabre. En vain M. de Kerguelen montre son passeport, signé de trois lords de l'Amirauté et du secrétaire Stephens, l'Anglais n'en fait aucun cas, et conduit sa prise à Kinsale en Irlande.

Revenu en France, M. de Kerguelen passa à Londres, où il sollicita vainement la justice du ministre Pitt. Tout ce qu'il put dire fut inutile : il perdit son navire, armé dans des conditions excep-

¹ Administration de la Marine de Nantes : Correspondance, 1779.

tionnelles, sous la sanction d'un passeport, qui devait lui assurer la neutralité¹.

Si dans ce chapitre nous n'avons à enregistrer, seulement pour mémoire, que deux corsaires, le *Comité* et le *Houzard*, 1779, n'oublions pas le beau trait de courage accompli par Jean-Pierre Cotte, jeune officier du port de Nantes, âgé de 32 ans, et que Mellinet rapporte à peu près en ces termes :

La polacre l'*Arlequin*² sortie de la rivière le 13 juillet 1781 se trouvait au Sénégal, lorsque la flûte du roi, l'*Officieuse*, parut en dehors de la barre, chassée par un vaisseau anglais auquel elle ne pouvait échapper. Le capitaine Des Landes, bien déterminé à ne pas se rendre, veut forcer le passage, quoique son navire tire trois pieds d'eau de trop, et s'échoue malheureusement.

Pierre Cotte, premier lieutenant de l'*Arlequin*, suit anxieusement les manœuvres de l'*Officieuse*. Il comprend que l'équipage, en lutte avec les flots impétueux et l'ennemi qui approche toujours, est perdu. Sans craindre le danger, sans s'arrêter aux représentations de son pilote, il entraîne six matelots dans la chaloupe, et, malgré l'effrayant aspect de la barre houleuse et terrible, réussit dans deux voyages à déposer à terre tous les hommes de l'*Officieuse*.

A peine abordé, Cotte apprend que sur le navire échoué se trouvent deux barils d'argent appartenant à l'Etat. Quatre nègres de bonne volonté remplacent les matelots épuisés, et l'intrépide lieutenant sauve les deux barils dont le contenu est versé dans les coffres du roi.

Le commandant et le commissaire du Sénégal lui offrent une récompense qu'il refuse généreusement. En revenant à Nantes, l'*Arlequin* est pris par les Anglais le 11 février 1782, à cent lieues de Belle-Ile.

Notre prisonnier recouvra promptement la liberté, car le 14

¹ *Relations des combats et des événements de la guerre maritime de 1773 entre la France et l'Angleterre*, par Y.-J. de Kerguelen, ancien contre-amiral. Paris, 1796.

² Par un hasard assez singulier, c'était la flûte l'*Officieuse* du Havre qui, à la suite d'un léger combat, s'était emparée du corsaire anglais l'*Antiquus*, le 20 novembre 1780, et l'avait conduit à Paimboeuf (Administration de la Marine de Nantes : Correspondance, 1780).

juin le ministre de la marine écrivait au commissaire de Nantes :

« J'ai reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avez écrite le 23 avril dernier en faveur du sieur Pierre Cotte . . .

« La demande qu'il fait de l'exemption de deux campagnes sur les vaisseaux du roi, et de la dispense dont il a besoin pour être reçu capitaine, les preuves de zèle et de courage qu'il a données en sauvant l'équipage de la flûte l'*Officieuse*, qui s'est perdue sur la barre du Sénégal, jointes au témoignage avantageux que vous donnez sur lui, me portent à les lui accorder.

« S. M. voulant donner une marque particulière de sa satisfaction au sieur Cotte lui a accordé une gratification de 200 francs¹. »

S. DE LA NICOLLIÈRE-TEJÉTRO.

¹ Administration de la Marine de Nantes : Correspondance, 1782.



CONTES DE LA HAUTE-BRETAGNE

II FÉERIES ET AVENTURES

I LA FILLE DU SARRASIN

Il y avait une fois un prince qui était à la chasse ; comme il tuait beaucoup de gibier, il se laissa entraîner hors du pays qu'il connaissait, et il s'égara. Il se mit à chercher s'il ne trouverait pas quelqu'un pour le remettre dans sa route, et il finit par arriver près de la demeure d'un Sarrasin qui était marié à une vieille fée.

Celle-ci, qui se promenait près de sa maison, demanda au prince :

— Tuez-vous beaucoup de gibier, beau chasseur ?

— Oui, répondit-il.

— Si vous voulez me suivre, je vais vous conduire dans un endroit où il y a de belles perdrix.

Le prince accepta, et suivit la vieille, qui paraissait avoir plus de mille ans, tant elle était ridée. Il tua beaucoup de perdrix, et quand sa chasse fut finie, il alla chez la vieille fée et lui offrit une partie de son gibier. Elle accepta, mit les perdrix à cuire et ils firent un bon repas.

Mais quand elle pensa que son mari allait revenir, elle dit au chasseur de se cacher dans un trou pratiqué sous terre.

En entrant, le Sarrasin dit :

— Je sens la chair fraîche !

— Bah ! répondit la femme, ce sont nos cochons que tu sens.
— Non, dit-il, je sens la chair fraîche, et si tu ne me dis pas où elle est, je vais te tuer.

Elle eut peur et finit par avouer qu'elle avait donné asile à un beau chasseur. Mais elle le supplia de ne pas le manger, et il y consentit.

La vieille sorcière de fée était soupçonneuse ; elle voulut savoir si le prince n'avait pas quelque secret magique. Le lendemain, elle lui dit :

— J'ai obtenu votre grâce ; mais je veux que pour ma peine vous abattiez tous les arbres de la forêt avec cette hache.

La hache était en bois : le jeune homme la prit et se rendit dans la forêt ; mais au premier coup elle se cassa, et il se mit à pleurer, ne sachant comment faire.

Le Sarrasin avait une fille qui avait trouvé que le jeune homme avait bonne mine ; elle vint à l'endroit où il était, et d'un seul coup de la hache elle abattit tous les arbres, et s'en alla, après avoir fait promettre au prince de l'épouser.

La vieille vint peu après, et fit compliment au jeune homme ; mais elle pensa que sa fille l'avait aidé.

Le lendemain, elle lui donna un paquet de plumes et lui dit :

— Voici pour construire un pont.

Le prince se rendit au bord de la rivière, et il essaya de mettre les plumes bout à bout ; mais il ne put y réussir : elles tombaient à l'eau, et bientôt il ne lui en resta plus que quelques-unes.

La fille du Sarrasin dit à sa mère :

— Voici l'heure du déjeuner ; il faut que j'aille porter à manger à ce jeune homme.

— Non, répondit-elle, je ne veux pas.

La fille envoya à sa place un petit oiseau qui vint trois fois voler autour du prince, et lui dit :

— Jette le reste de tes plumes.

Dès que le garçon eut jeté ce qui lui restait de plumes, le pont fut fait.

La fée lui fit encore des compliments. Le soir, quand il rentra à la maison, la fille lui proposa de partir avec elle la nuit même, lui

disant que sa mère voulait le tuer. Il accepta, et la jeune fille, avant de quitter son lit, y laissa trois gouttes de sang qui devaient parler à sa place si sa mère l'appelait. Le matin la fée croyant parler à sa fille dit :

— Jeanne, lève-toi.

— Oui, répondit la première goutte de sang.

Un peu après la mère dit :

— Jeanne, lève-toi.

— Me voilà qui me lève, répondit la seconde goutte de sang.

Alors, tout en fuyant, la jeune fille dit au prince :

— Il ne reste plus qu'une goutte de sang ; mon père et ma mère vont bientôt se mettre à notre poursuite.

Un peu après la mère dit :

— Jeanne, est-ce que tu ne veux pas te lever ?

— Je suis levée, répondit la troisième goutte de sang.

Mais la mère ne voyant point sa fille alla à son lit, et ne l'y trouvant pas, elle dit à son mari de se mettre à sa poursuite.

Il monta sur un bon cheval, et ne tarda pas à approcher du prince et de sa fille. Quand celle-ci vit son père, elle se changea en lavandière et transforma le prince en un homme qui portait un paquet de draps. Le Sarrasin leur demanda s'ils n'avaient pas vu un garçon et une fille qui se sauvaient.

— Non, répondirent-ils.

Le Sarrasin retourna à la maison, et dit qu'il n'avait vu qu'une lavandière et un homme qui lui apportait du linge.

— Gros sot ! lui cria-t-elle, c'étaient eux ; retourne bien vite.

Il se remit en route, et, quand la jeune fille sentit qu'il approchait, elle se transforma en rose et son compagnon en rosier. Le Sarrasin en passant par là dit : « Voilà un joli rosier et une rose qui sent bon. »

Le soir, il rentra à la maison, et dit à sa femme qu'il n'avait vu qu'un rosier et une belle rose.

— Vieil imbécile ! s'écria-t-elle, c'étaient eux. Vite, donne-moi le cheval ; je parie bien que je les trouverai.

Comme elle arrivait près d'eux, ils étaient sur le bord de la mer. La fille se changea en cane et le prince en canard. La sorcière de fée voulut les attraper ; mais elle se noya avec son cheval.

La cane et le canard abordèrent au pays du prince et reprirent leur forme naturelle.

Il demanda alors à la fille du Sarrasin de le laisser aller voir ses parents ; elle y consentit, mais lui dit que, s'il embrassait une femme, il perdrait le souvenir de tout. Le prince lui promit de prendre garde, et lui assura qu'il reviendrait bientôt l'épouser.

En attendant son retour, elle fit venir au bord de la mer un château aussi beau que celui du roi, et elle y demeura ; les chasseurs et les pêcheurs étaient émerveillés quand ils passaient devant le château, et admiraient la beauté de la jeune fille, et elle permettait aux voyageurs de coucher dans le château.

Le prince en arrivant au palais n'embrassa personne ; mais, pendant qu'il dormait un jour, sa marraine l'embrassa, et il oublia la fille qui l'avait délivré. Il retourna voir une dame à laquelle il avait fait autrefois la cour, et bientôt on ne parla dans tout le royaume que du prochain mariage du prince.

La veille des noces, la fille du Sarrasin envoya trois marionnettes qui ne firent que danser autour de lui pendant tout le jour et même pendant la nuit. Le lendemain, la mémoire lui revint, et il se souvint de la fille du Sarrasin ; il déclara que c'était elle qui était sa fiancée ; il alla la chercher à son château, et il l'épousa.

(Conté en 1884 par Louis Rabasté, de Gouray, laboureur, âgé de 35 ans).

II

FRANCIS ET SON BON ANGE

Il y avait une fois un homme qui avait un petit garçon qui s'appelait Francis.

Un jour son père lui dit :

— Tiens, voilà six moutons ; si tu ne les vends pas à la foire du Languedoc, je te mettrai à bouillir dans la marmite.

Le pauvre petit garçon partit bien triste ; car tout en cheminant il disait :

TOME XI. — MAI 1894.

— Si je ne vends pas mes moutons, je serai mis à faire la soupe.

Il arriva enfin à la foire, et demanda à un marchand s'il voulait lui acheter ses moutons; mais le marchand répondit qu'ils étaient trop maigres.

Alors il s'en alla dans le coin d'un champ; il vit arriver à lui quatre comédiens qui lui dirent :

— Veux-tu nous donner tes six brebis ?

— Merci, répondit-il, vous croyez que cela se donne comme cela pour rien, vous autres !

— Hé bien ! puisque tu ne veux pas nous les donner, nous allons t'emporter.

Ils l'emportèrent.

Un jour son maître lui dit :

— Va-t'en sur la montagne, car il faut que tu m'apportes un mille de papier qui y sont.

Il part ; et en route, il se met à prier son Bon Ange de lui aider. Il n'eut pas plus tôt fini sa prière qu'il vit à ses pieds tout un monceau de papier. Il le porta à son maître, qui lui dit :

— Maintenant, descends au fond de ce puits, tu y trouveras un couteau d'or et des ciseaux d'or et tu me les apporteras.

Il descendit dans le puits où il trouva une jolie chambre et dans la chambre un lit sur lequel son Bon Ange était couché. Son Bon Ange lui dit :

— Tiens, voilà le couteau d'or et les ciseaux d'or; tu remonteras seulement dans trois jours quand tu entendas frapper.

Trois jours après, Francis entendit frapper, et il remonta. Quand son maître eut le couteau et les ciseaux, il lui dit :

— Il faut que tu ailles dans la mer, et que tu me rapportes dix pierres d'or.

Le petit garçon pria encore son Bon Ange, et il se trouva dans une jolie maison où il y avait un grand jardin, dans lequel il prit dix pierres d'or qu'il porta à son maître.

Son maître lui dit alors :

— Il faut que tu ailles maintenant chez mon fermier lui demander un mille de grains.

Francis pria encore son Bon Ange, mais il ne vit devant lui qu'une petite fourmi et il dit :

— Mon Bon Ange, vous m'oubliez !

A peine eut-il achevé ces mots, qu'il vit paraître devant lui un petit enfant qui lui dit :

— Mon enfant, tu as assez combattu.

Il le prit par la main, et le mena dans la jolie petite maison, où il vécut très heureux pendant de longues années.

(Conté en 1880, par Virginie Hervé, d'Euran, bonne d'enfants).

III

LA MARRAINE

Il y avait une fois un grand seigneur qui s'était marié deux fois. De son premier mariage il avait une fille qui se nommait Eulalie, et sa mère était morte en lui donnant le jour; sa seconde fille s'appelait Césarine, et toutes deux étaient déjà grandes quand il fut obligé d'aller à la guerre, car il avait un grade élevé.

La mère de Césarine détestait Eulalie qui était jolie et douce et plaisait à tout le monde, tandis que sa fille à elle était tout à fait laide et disgracieuse. Quand son mari fut parti, elle la rendit aussi malheureuse qu'elle le pouvait et elle ne lui donnait même pas de quoi manger son content.

Mais la marraine de la jeune fille, qui était fée, lui avait fait cadeau d'une baguette avec laquelle elle se procurait tout ce qu'elle voulait. Elle faisait de bons repas en cachette, et elle devenait tous les jours plus jolie et plus fraîche. Cela étonnait sa belle-mère, qui ne pouvait comprendre comment elle pouvait rester en bonne santé en mangeant si peu. Elle pensa que sa belle-fille prenait secrètement de la nourriture, et un jour qu'elle sortait en emportant quelque chose dans son tablier, elle la força à lui montrer ce qu'elle cachait dedans; mais, par la vertu de la baguette, au lieu de nourriture, elle ne vit que des fleurs.

Il y avait un prince des environs qui faisait la cour à Eulalie, et qui voulait l'épouser parce qu'elle était jolie, et qu'elle était riche du côté de sa mère ; il attendait pour la demander en mariage le retour de son père qui était à la guerre. Mais la belle-mère d'Eulalie en eut connaissance et la fit enfermer dans une tour isolée. Eulalie aurait pu en sortir grâce à sa bague, mais elle ne voulut pas le faire, de peur qu'il n'arrivât quelques désagréments à sa belle-mère.

Quand sa sœur fut en prison, Césarine mit ses habits ; mais cela ne l'empêcha pas d'être très laide.

Le seigneur revint de la guerre, et surpris de ne pas voir sa fille aînée, il demanda ce qu'elle était devenue :

— Elle est morte, répondit sa femme.

Mais le jeune prince qui aimait Eulalie avait découvert le lieu où elle était, et il dit à son père qu'elle n'était pas morte, mais qu'on l'avait enfermée dans une tour.

Le seigneur se hâta d'aller la délivrer, et à sa place il enferma sa seconde femme et Césarine, pour les punir de leur mauvais cœur, et il maria Eulalie avec le prince.

En revenant de se marier, ils passèrent devant la tour où Césarine s'ennuyait bien, et Eulalie, qui était pleine de bonté, se jeta aux pieds de son père et de son mari en les priant de pardonner à sa belle-mère et de délivrer les prisonnières.

Le seigneur y consentit, et les reprit avec lui, et Eulalie alla vivre avec son mari qu'elle rendit très heureux.

(Conté par Rose Renaud, de Saint-Cast, 1879). Elle tient ce conte de sa mère morte en 1829.

IV

L'HOMME DANS LA LUNE

Il y avait une fois un petit garçon qui était voleur, voleur comme une pie. Un jour qu'il était allé chez une bonne femme, il ne la trouva pas chez elle ; il mit la main dans le nid aux poules,

et prit une douzaine d'œufs. La bonne femme l'aperçut de loin, mais elle ne pensait pas qu'il l'avait volée.

Elle rentra chez elle et alla dans le nid aux poules pour prendre des œufs, mais elle ne trouva que la place, et elle se douta que le petit garçon l'avait volée. Elle alla le trouver et lui dit :

— Tu as pris les œufs qui étaient dans le nid aux poules.

— Moi, répondit-il, je n'ai pas approché de votre maison aujourd'hui.

— Petit menteur, dit la bonne femme, je t'ai vu en sortir.

— Hé bien, si j'ai volé vos œufs, je veux bien que la lune m'enlève.

Aussitôt il disparut, et c'est lui qu'on voit la nuit dans la lune.

(Conté en 1881 par François Marquer, de Saint-Cast, mousse, âgé de 14 ans.)

V

BATON DE FER

Il était une fois un jeune garçon qui entra en apprentissage chez un de ses voisins qui était maréchal-ferrant. Au bout de quelque temps, son patron eut besoin de s'absenter, et avant de partir, il dit à son apprenti :

— Il ne faudra pas rester oisif ; mais avoir soin de bien t'occuper.

Quand il fut parti, le garçon qui était, comme on dit, fort comme une ancre, prit tout le fer qui se trouvait dans la forge et mit à forger un bâton de fer qui pesait un millier, et lorsque son patron fut de retour, il le lui montra en disant :

— Je ne suis pas resté oisif ; j'ai dépensé tout le fer et voici mon ouvrage.

— Comment, s'écria le patron, tu as employé tout mon fer à forger une pareille sottise ! Tu vas sortir d'ici. Va te faire pendre ailleurs, je ne veux plus de toi à mon service.

— Je sortirai, répondit le jeune garçon ; mais à la condition que j'emporterai mon ouvrage.

— Emporte ce que tu voudras, pourvu que tu passes la porte.
Le garçon prit son bâton de mille livres et il partit pour se promener.

Le lendemain matin, il arriva auprès d'une forêt, et il vit deux jeunes gens qui jouaient au *pitôt*¹ avec des meules de moulin.

— Voulez-vous que je joue avec vous ? demanda-t-il.

— Ne nous embêtez pas, petit ver de terre ! s'écrièrent-ils, passe ton chemin et laisse-nous.

— Permettez-moi de jouer, dit Bâton de Fer.

Il se mit à jouer avec eux, et il maniait les pièces mieux et plus facilement que les autres.

— Il est plus fort que nous, se dirent tout bas les deux garçons ; et ils lui demandèrent s'il voulait voyager avec eux.

— Je le veux bien, répondit Bâton de Fer ; nous pouvons bien aller où bon nous semblera : à nous trois nous passerons partout.

Ils traversèrent la forêt et arrivèrent devant un beau château ; ils y entrèrent, mais ils eurent beau chercher partout ils ne rencontrèrent personne. Dans l'une des chambres ils trouvèrent un petit sifflet et Bâton de Fer le mit dans sa poche. Quand ils furent descendus, Bâton de Fer dit à ses compagnons :

— Nous sommes bien ici, il y a du pain à y manger, restons y et quelquefois nous irons à la chasse.

Les autres y consentirent, et le lendemain Bâton de Fer dit à ses compagnons.

— Nous allons partir à la chasse, et l'un de vous restera à la maison pour faire la soupe.

Ce fut le plus faible qui demeura au château. Il fit la soupe, et quand elle fut trempée, il prit le sifflet que Bâton de Fer lui avait donné, et sortit dans la cour pour y prévenir ses compagnons en sifflant. Quand il rentra il vit un petit bonhomme qui avait le

¹ Bouchon.

menton si long qu'il lui pendait sur la pointe des pieds ; il était à manger la soupe aussi tranquillement que s'il avait été chez lui. A cette vue le gardien se coléra et il s'écria :

— Je vais te tuer, petit bonhomme !

Et prenant un marteau, il lui en asséna deux ou trois coups sur le dos ; mais le petit bonhomme ne bougea pas, et quand il eut mangé toute la soupe, il s'en alla, sans que le gardien pût savoir par où il était passé.

Lorsque les chasseurs furent de retour, ils furent bien surpris de trouver la soupe mangée, et leur compagnon leur raconta ce qui était arrivé.

— Je parie bien, dit son frère, que si je reste demain le petit bonhomme au grand menton ne mangera pas toute la soupe.

Le lendemain ce fut lui qui resta à la cuisine ; quand la soupe fut trempée, il sortit pour donner un coup de sifflet et avertir ses camarades ; mais quand il rentra, le petit bonhomme qui avait le menton si long qu'il lui pendait sur la pointe des pieds était à manger la soupe, aussi tranquillement que s'il avait été chez lui.

— Tu vas te faire battre, petit bonhomme ! s'écria le gardien. Et prenant une masse il lui en frappa de toute sa force quatre coups sur le dos ; mais le petit bonhomme ne bougea pas, et quand il eut achevé de manger la soupe, il s'en alla, sans que le gardien pût savoir par où il avait disparu.

Quand les chasseurs revinrent, il ne restait plus de soupe et le gardien leur dit que le petit bonhomme au grand menton était encore venu.

Le lendemain, Bâton de Fer resta à faire la cuisine ; il dit à ses compagnons :

— Il ne faut pas aller trop loin à la chasse ; car je ne sortirai pas d'ici quand il sera temps de siffler pour vous appeler : je veux savoir par où vient le petit bonhomme et par où il s'en va.

Bâton de Fer prépara la soupe, et, quand elle fut trempée, il donna un coup de sifflet sans quitter le coin du feu. Aussitôt le petit bonhomme, qui avait le menton si long qu'il lui pendait sur la pointe des pieds, se mit à manger la soupe, aussi tranquillement que s'il avait été chez lui. Bâton de Fer, sans rien dire, prit son

bâton d'un mille et lui frappa un coup sur son grand menton qui se cassa par la moitié et tomba à terre ; mais le petit bonhomme ramassa son menton et le recolla, puis il se remit à manger la soupe. Bâton de Fer reprit son bâton et frappa un second coup sur la mâchoire du petit bonhomme ; elle tomba à terre, ainsi que son menton ; mais il la ramassa, la recolla et continua à manger la soupe. Bâton de Fer lui asséna sur les reins un troisième coup de son bâton de mille ; cette fois le petit bonhomme disparut par-dessous une armoire.

Quand les deux chasseurs furent de retour, ils se mirent à manger la soupe, puis Bâton de Fer leur raconta ce qui était arrivé, et tous les trois se mirent à chercher derrière l'armoire. Ils découvrirent un grand puits, et Bâton-de-Fer les pria d'y descendre ; mais ils refusèrent. Alors il se mit dans un panier, emporta sa canne de mille, puis dit à ses compagnons de laisser glisser la corde ; mais au moment où il était sur le point d'arriver à la fin de la descente, ils coupèrent la corde et s'en allèrent. Bâton de Fer tomba au fond du puits ; mais il ne se fit point de mal. Il se mit à chercher de tous côtés et il finit par découvrir une porte.

Il l'ouvrit et entra dans un salon où il y avait des souris qui dansaient et un rat qui jouait de la vielle. — Voilà un joli salon, dit Bâton de Fer en regardant la danse ; puis avec sa canne de mille il écrasa toutes les souris et aussi leur vielleux. Il entra dans un autre salon où il vit des rats qui dansaient et un chat qui jouait du violon. Il prit encore son bâton et écrabouit tous les rats et aussi le chat. Il entra ensuite dans un troisième salon où il vit une danse de chats et un chien qui jouait de la vielle. Les chats voulaient crever les yeux à Bâton de Fer ; mais il prit son bâton de mille et écrasa tous les matous et aussi leur vielleux.

Il pénétra dans un quatrième salon où il vit des chiens qui dansaient et au milieu d'eux le petit bonhomme à grand menton leur jouait du violon.

— Ah ! bonhomme, dit Bâton de Fer, tu as senti l'autre jour mon bâton ; mais aujourd'hui tu le sentiras encore davantage.

En entendant ces paroles, les chiens se serrèrent tous autour du

petit bonhomme, et ils voulaient s'élançer pour dévorer Bâton de Fer ; mais il leva son bâton et les écrasa tous ; puis, prenant sa canne à deux mains, il dit :

— A ton tour, Grand Menton !

Il lui donna un coup sur son menton qui tomba à terre, et comme le petit bonhomme se baissait pour le ramasser, Bâton de Fer lui frappa un autre coup sur le dos et le coupa en deux. Il continua à le frapper et il le hacha aussi menu que chair à pâté.

Il voulut alors sortir du puits, et il se mit à crier sur ses camarades ; mais il eut beau hucher, ils ne vinrent pas le retirer.

Quand il vit qu'il ne pouvait monter, il alla chercher les souris, les rats, les chats et les chiens, et les mit tous en un monceau. Il y en avait tant qu'il finit par arriver à la gueule du puits. Il ne trouva plus ses compagnons au château ; il resta tout seul à y demeurer, et depuis ce temps jamais le petit bonhomme à grand menton n'est venu manger sa soupe.

(Conté en 1881 par Isidore Poulain, boulanger, âgé de 31 ans.)

PAUL SÉBILLOT.



L'ENFANT PRODIGE

A M. L'ABBÉ NIOX.

Un jour des voyageurs étrangers sont venus :
Ebloui, j'ai suivi bien loin leur caravane
Par les déserts et par les pays inconnus.

Les chemins du retour étaient tendus d'embûches...
J'ai dit ma soif, et nul ne m'a désaltéré...
Oh ! laisse-moi goûter au vin de tes lambruches.

Me voici devant toi revenu... mais comment !...
O ton vieux Roi clément ! Père consolateur !
Laisse-moi me nourrir du pain de ton froment.

Car j'ai soif et j'ai faim de toi, puisque mon âme
Cherche la solitude où tu mis ta maison,
Et qu'elle a renié toute livrée infâme.

Dans les folles cités j'entends pleurer les glas
Sur les peuples vaincus dont les âmes sont mortes,
Et qui vont au néant porter leurs membres las.

Oh ! fais de moi l'enfant délicat et mystique
Qui t'élevait dans le silence des autels
Où brûlaient les parfums de son âme extatique.

Garde-moi dans les plis de ton manteau d'azur,
Dans la douceur enveloppante des caresses.
Pour que je sois meilleur, rends-moi toujours plus pur.

Et ne détourne plus de moi ton clair visage,
Car je serais semblable à ceux que l'on descend
Dans l'éternelle Nuit où plus rien ne surnage.

Février 1894.

YVES BERTHOU.

APRÈS LA MORT DE MON PÈRE

I fruitless mourn to him that cannot hear :
And weep the more, because I weep in vain.

THOMAS GRAY.

Lorsque j'avais vingt ans tout me disait : Espère !
Ton astre à l'horizon commence à resplendir,
Ton laurier va pousser et ta gloire grandir,
Ta poésie ailée enchantera ton père.

..

Alors, je souriais à l'avenir prospère,
Et je rêvais d'entendre une foule applaudir
A mes hymnes ardents allant au ciel bondir
Et narguer le Zoïle à la dent de vipère...

..

Je me sens aujourd'hui sans flamme et le cœur las ;
Je pleure d'autant plus que c'est en vain, hélas !
Sur mon père, ce fin critique à l'âme tendre,

..

Et me dis : A quoi bon rechercher désormais
Des applaudissements qu'il ne doit pas entendre
Et composer des vers qu'il ne lira jamais !

DOMINIQUE CAILLÉ.

LA BRISE PRINTANIÈRE

A Alfred Caravanniez¹

Pour vivre avec nous, de la Rance,
Ami, vous délaissez le bord.
Jetez l'ancre en toute assurance :
Votre barque est dans un bon port.

Nombreux, aux rives de la Loire,
Sont ceux qui vous ont vu grandir
Et qui, sentant venir la Gloire,
Veulent de près vous applaudir.

Dans Nantes vous entrez à peine,
Digne élève de Cavelier,
Et voilà, sans reprendre haleine,
Que vous rouvrez votre atelier.

Sous vos doigts prompts s'est élancée
Une figure aux fins contours ;
Doux symbole, exquise pensée,
Que vous mûrissiez nuits et jours.

¹ Rappelons à nos confrères que le très distingué sculpteur breton A. Caravanniez, auteur du monument du comte de Chambord à Sainte-Anne d'Auray aujourd'hui fixé à Nantes, sollicite l'honneur d'exécuter le monument qui doit être élevé au glorieux général Mellinet. L'artiste serait digne de la tâche.

O. DE G.

Salut donc, BRISE PRINTANIÈRE !...
— La vive enfant, qu'à la maison
Le froid retenait prisonnière,
Vole et saute sur le gazon.

Quel élan ! quelle aimable joie !
Jeune fille, oui, nargue l'hiver,
Et que ta corde souple ondoie
Comme une auréole dans l'air.

Ce cercle charmant qui frissonne
N'est point tressé d'un chanvre vil,
Mais enveloppe ta personne
D'un frais réseau de fleurs d'avril.

O Baise, sois la bienvenue !
Tu chasses l'aquilon maudit ;
Tu fais germer la terre nue ;
Où tu passes, tout respandit !...

Quand ce bronze chez Barbedienne
Va luire et frapper le regard,
Nul doute, maître, qu'il n'obtienne
Les hommages dus au grand art.

EMILE GRIMAUD.

Nantes, 3 mai 1894.



MÉMOIRES D'UN NANTAIS

SUITE

Il y avait au plus deux heures que j'étais couché, M. Reissejac entre dans ma chambre : « Levez-vous, me dit-il, l'ennemi est à Werden où, suivant notre feuille de route, nous devons nous rendre demain. Un jeune auditeur au conseil d'Etat vient de m'avertir. A Werden il a failli être pris par les Cosaques. Les factionnaires l'ont arrêté lorsqu'il s'est présenté ici à l'entrée de la ville et me l'ont amené sur sa demande. Préparez-vous à partir avant le jour, pendant que je vais écrire au général en chef dont le quartier général est à Brémen. Vous lui porterez ma lettre. Faites-vous accompagner par deux hommes. La mairie vous fournira une voiture. » Cette voiture était un simple chariot à quatre roues avec une espèce de panier en osier long de deux mètres sur un mètre de large. Au moyen de deux ou trois boîtes de paille on voyageait sans trop de secousse et même assez promptement, grâce à deux bons chevaux.

M. Reissejac m'avait recommandé de suivre la rive gauche, j'en fis autant à mon conducteur qui me répondit : « Ya, mein herr. » J'aurais dû en examinant le courant du fleuve m'assurer de la bonne foi de ce guide. Je n'y pensai pas ; et d'ailleurs, au moment de notre départ, il faisait bien petit jour. Quelques heures plus tard j'appris que nous suivions la rive droite. Depuis deux heures environ nous roulions sur un terrain assez uni, lorsque, nous écartant un peu du Wésér, nous apercevons un groupe de trois ou quatre cents paysans entourant un homme en uniforme vert occupé à

écrire sur une table. Nous passons rapidement à demi-portée de fusil du rassemblement. L'attention de ces gens parut vivement excitée par l'apparition de nos uniformes. L'homme vert surtout montra beaucoup d'inquiétude. Tout cela se passa très rapidement grâce à la bonté de notre attelage. Mon conducteur me prouva dans cette circonstance que c'était sans mauvaise intention qu'il avait suivi la rive droite du Wésér. Une heure après nous arrivons à Oya, petite ville occupée par les Français. La garnison, avertie comme nous, se tenait sur ses gardes. Le pont était coupé de manière à ne laisser de communication avec la rive droite qu'au moyen d'une planche. Plus de 500 femmes de douaniers se pressaient à l'entrée de ce passage. Un officier de carabiniers s'efforçait de mettre un peu d'ordre parmi ces malheureuses que la peur des cosaques faisait fuir de Werden. Il n'était pas facile de pénétrer à travers cette foule. La frayeur de ces femmes était telle qu'à la moindre panique elles se seraient précipitées dans l'eau. Enfin je pus me faire apercevoir de l'officier de garde qui eut mille peines à leur faire comprendre qu'il ne pouvait pas y avoir de tour pour moi. — « D'où venez-vous, me dit-il, dès que j'eus franchi la planche ? — Je viens de Niembourg. — Par là ? Vous êtes bien heureux de n'avoir pas rencontré l'ennemi. — C'est vrai, car j'étais facile à prendre. Je crois cependant avoir fait plus de peur que je n'en ai eu. » Je lui racontai ce que j'avais vu sur ma route. Il m'engagea à en rendre compte au commandant de la place, très satisfait d'apprendre qu'il y avait un bataillon à peu de distance, me donna les moyens de poursuivre ma route vers Brémen où j'arrivai peu après midi. Même encombrement qu'à Metz, la route de France était couverte de troupes se rendant au quartier général. Je fus arrêté à la porte et sur ma demande conduit au logement du général Vandamme. Je fus reçu par un adjudant commandant : c'était le chef d'état-major. Il ouvrit ma dépêche et dit à haute voix. « Mon général, le 29^e de ligne est à Niembourg, il demande des ordres. » Le général sort de sa chambre et sa figure joyeuse dénote toute l'importance qu'il attache à cette nouvelle ; puis, se tournant de mon côté : « C'est vous.

Monsieur l'adjutant, qui apportez cette nouvelle? — Oui, mon général, mais pardon, vous faites erreur, je ne suis pas adjutant. — Ah, vraiment! qu'êtes-vous donc, s'il vous plaît? — Sous-lieutenant, mon général. » Il part d'un gros éclat de rire en disant: « Excellent, excellent... et, quelle différence si grande y trouvez-vous, Monsieur le... sous-lieutenant? — Mais... mon général, je suis officier et un adjutant est sous-officier. — Il a raison, dit le chef d'état-major. — Oui, parbleu, ajoute le général. Je n'y pensais pas et j'aime que l'on défende ainsi ses épaulettes. » Et me frappant sur l'épaule: « Bien, jeune homme, je vois que vous n'avez pas froid aux yeux. Je vous le prédis, avant peu vous aurez de l'avancement. — Colonel, expédiez au 29^e l'ordre de rester à Niembourg pour le moment. Vous, Monsieur, allez vous reposer. Tenez-vous prêt à partir demain. — Mon général, lui dis-je, je ne suis point fatigué. Si vous le jugez convenable, je me remettrai tout de suite en route. — Bien, Monsieur, très bien. Votre chef a bien placé sa confiance, partez donc aussitôt que vous serez expédié. »

Une heure après je roulais vers Niembourg où j'arrivai à la pointe du jour, au grand étonnement de M. Reissejac qui ne m'attendait que vers le soir. J'avais marché toute la nuit, mais en remontant cette fois par la rive gauche du Wésér. Quelques jours après nous marchons sur Werden où nous restons très peu de temps. Nous avons reçu l'ordre de nous rendre au quartier général. Le général en chef y rassemblait son corps d'armée afin de se porter sur Hambourg qui venait de s'insurger et de forcer la garnison française à se retirer derrière l'Elbe. Les pauvres Hambourgeois avaient cru le moment venu de secouer le joug de la domination française, ils s'étaient trop pressés et expièrent cruellement leur erreur. Hambourg était une position importante par sa situation à l'entrée du Danemark qu'elle couvrait.

Lorsque nous entrâmes dans Brémen le quartier général l'avait quitté pour se porter sur Rothembourg à moitié chemin de Lunébourg. Le général en chef couvrait ainsi Brémen et paralysait le mauvais effet de la défaite du général Moran qui s'était laissé surprendre avec sa brigade dans Lunébourg où il avait été tué.

Brémen doit être une ville charmante en temps de paix. Nous y fîmes un séjour court et peu plaisant à cause des inquiétudes que les nouvelles des avant-postes donnaient au commandant de la place. Chaque nuit nous nous attendions à prendre les armes. Nous ne tardâmes pas à être envoyés à l'embouchure du Wésér. Les Anglais y avaient établi une croisière et on craignait une descente. Le flanc gauche de l'armée aurait été compromis si les troupes de débarquement avaient présenté une force un peu imposante. Nous nous arrêtâmes trois jours dans Esflet, village dont une belle nuit le bataillon partit en grande hâte pour se rendre au bord de la mer. On disait que l'ennemi débarquait. La nouvelle était fautive.

Le commandant m'avait laissé à Esflet avec la compagnie commandée par d'Alméras. Nous recevions en subsistance les éclopés jusqu'à ce que nous rejoignions le bataillon, ce qui ne tarda pas. Nous le trouvâmes établi dans un village fort agréable, tout sur le bord de la mer. Les grenadiers capturèrent une embarcation anglaise qui s'était trop approchée de la côte, et que l'équipage fut forcé d'abandonner. Elle fut vendue au profit de la compagnie. Le lieutenant Blaignan eut comme chef une belle part qui rétablit pour quelque temps ses finances toujours en assez triste état. Du reste il se donna beaucoup de peine pour mener à bien cette vente à laquelle s'opposaient des difficultés infinies, à cause des décrets prohibant l'introduction des marchandises anglaises. Pendant que nous étions à l'embouchure du Wésér, il fut question de m'envoyer en parlementaire à la croisière anglaise. Les ordres qu'attendait le commandant n'arrivèrent pas. Avec cette idée fut abandonnée celle de me recevoir franc-maçon sous le manteau de la cheminée. Ce projet avait été arrêté entre le commandant et le chirurgien Carlin et moi. M. Blondel n'avait point été admis dans ce petit conciliabule. En me recevant franc-maçon ces messieurs espéraient me donner quelques garanties contre la chance d'être retenu prisonnier de guerre par les Anglais.

Les douaniers de Hambourg et de toute la côte jusqu'au Danemark avaient dû repasser l'Elbe. On les avait enrégimentés et embrigadés. Ce corps, presque tous d'anciens soldats, excités par l'in-

térêt à reconquérir leurs positions, se battait avec intrépidité. Leur cavalerie surtout était supérieure, elle était la mieux montée et la mieux exercée. Ils avaient en outre à venger les outrages d'une population qui les avait en horreur. Ils nous relevèrent aussitôt que la croisière anglaise ne fut plus en vue. Nous retournâmes à Brême où nous ne fîmes pour ainsi dire que passer.

L'Empereur venait de donner à la grande armée une nouvelle réorganisation, par suite de laquelle le maréchal Davout vint prendre le commandement du XIII^e corps. Le général Vandamme fut appelé à un autre commandement plus rapproché du quartier général impérial. Après les batailles de Lutzen et de Bautzen, la ville de Hambourg, abandonnée par les alliés dont les troupes évacuèrent toute la rive droite de l'Elbe, fut obligée d'ouvrir ses portes au prince d'Eckmühl qui lui fit payer cher sa défection. La position des Hambourgeois était d'autant plus fâcheuse que le Danemark était resté fidèle à l'Empereur, malgré les menaces de l'Angleterre. De plus, la ville d'Altona et Hambourg se détestaient cordialement depuis certaine guerre avec la Suède. Hambourg avait sans pitié refusé d'ouvrir ses portes aux habitants d'Altona qui était au pouvoir du vainqueur.

Hambourg dut payer une amende énorme et fut en outre condamnée à nourrir l'armée. A cet effet, les officiers subalternes reçurent 100 fr. par mois. Les officiers supérieurs et les généraux furent, bien entendu, rétribués en raison de leur grade. On s'occupa activement de restaurer les fortifications, élevées jadis autour de la ville. C'était une enceinte bastionnée, assez régulière, avec batteries basses et fossés. On y ajouta quelques ouvrages avancés. Le glacis fut partout rétabli avec un chemin couvert.

L'Alster, joli lac dont une partie est dans l'enceinte même de la ville, fut aussi fortifié, et sa partie extérieure, qui est la plus considérable, reçut une flotille de chaloupes canonnières. Enfin le faubourg fut fortifié de manière à pouvoir se défendre contre les ennemis du dehors et du dedans; car les habitants ne nous étaient pas moins hostiles que les Russes. Presque toute la jeunesse de Hambourg était restée avec les Russes après l'insurrection. Ce dernier mot est l'expression dont on crut alors avoir le droit de

qualifier la conduite des Hambourgeois. Cette ville était incorporée à l'Empire français et le chef-lieu de la 32^e division militaire. Des officiers furent employés, sous la direction du génie et de l'artillerie, à la réfection des fortifications. On choisit de préférence les élèves de Saint-Cyr auxquels on savait des connaissances spéciales, puisqu'ils y avaient suivi un cours de fortification. C'est ainsi que d'Alméras s'y trouva employé; cela lui valut cent autres francs par mois, payés toujours par la malheureuse cité. Tout se faisait à ses frais; elle aussi fournissait les travailleurs.

Les remparts et l'ancien emplacement des glacis avaient été convertis en jolis jardins anglais et couverts de bosquets qui ombrageaient de charmantes habitations. Tout fut détruit. Hambourg, que son heureuse position sur l'Elbe avait rendu une des villes les plus florissantes de l'Europe, après avoir vu son commerce anéanti par le blocus continental, fut changé en place de guerre. Ses chantiers de construction déserts, ses trésors pillés, sa population fut réduite à relever de ses mains les remparts qui devaient assurer son oppression.

En sortant de Brême nous allons occuper Rothenbourg. Près de ce petit bourg les Français avaient élevé une espèce de fort, pendant que le quartier général se trouvait là. La compagnie d'Alméras va occuper ce fortin où nous le laissons lorsque, quelques semaines plus tard, nous sommes dirigés sur Lunébourg. D'Alméras nous rejoint à Hambourg, où, après la capitulation de cette ville, se réunit tout le corps d'armée.

Nous étions donc à Hambourg lorsqu'un armistice de deux mois fut conclu entre les puissances belligérantes afin de donner à la diplomatie le temps d'essayer de poser les bases de la paix. Napoléon, vainqueur dans deux batailles rangées, avait recouvré tout son prestige aux yeux de l'armée qui le considérait comme invincible. Celui que la victoire suivait partout sur le champ de bataille devait succomber sous l'effort de la trahison et d'une nouvelle coalition plus redoutable que toutes les précédentes. Les conférences pour la paix eurent pour seul effet de constater la défection de la Prusse, considérée comme déjà accomplie et la défection de l'Autriche. Son mariage avec la fille des Habsbourg avait fait croire

à l'Empereur qu'il pouvait avoir confiance dans l'Autriche, comme si les liens du sang sont comptés pour quelque chose en politique. La maison d'Autriche ne pouvait pardonner à la France la perte de son titre d'empereur d'Allemagne et surtout la conquête de l'Italie. Nous nous occupions fort peu de politique. L'armistice expira le 15 août, jour de la fête de Napoléon. L'armée apprit avec une indifférence complète que nous allions avoir deux puissances de plus à combattre. Il n'en fut pas de même d'un autre événement dont la nouvelle se répandit rapidement et qui fit naître une certaine inquiétude : l'arrivée de Moreau au quartier général de l'empereur Alexandre, avec le titre de major général. Cet acte indigne fit perdre à Moreau toute l'influence qu'il aurait pu exercer, en d'autres circonstances, sur ses anciens compagnons d'armes. Mais cette félonie ne put détruire la réputation qu'il s'était acquise par ses victoires et surtout par sa belle retraite devant les Autrichiens. Malgré la confiance qu'inspirait l'Empereur on eut généralement la crainte que les talents de son ancien rival ne fussent sinon suffisants pour faire reculer son étoile, du moins capables d'atténuer les effets de sa supériorité.

Aujourd'hui que l'expérience et une étude approfondie des moyens employés par ces deux généraux ont arrêté mes idées, je suis loin de vouloir les mettre en parallèle. Je suis convaincu que Napoléon avait sur son rival un immense avantage ; néanmoins les conseils de Moreau ont été, je crois, fatals à la France. Sans eux l'énorme supériorité numérique des alliés n'aurait servi qu'à donner plus d'éclat aux savantes manœuvres qui, dans la campagne de France, montrèrent toute la puissance du génie de leur invincible adversaire.

(A suivre).



COIN DE BRETAGNE

MORBIHAN

Il y a longtemps que je vous aime, Marguerite. Nous avons ri, parfois souffert ensemble, et l'amitié, cimentée ainsi, brave désormais l'absence et le temps.
L'affection vraie existe-t-elle entre deux femmes ? On le nie.

*L'amitié... doux oubli de soi-même
Que rêve un cœur naïf lorsqu'un autre cœur l'aime*

s'allie mal avec la frivolité, l'égoïsme.

Pour admettre le sentiment dont on leur parle, que de gens veulent une preuve, comme en arithmétique !

Deux femmes s'aiment difficilement, c'est vrai.

Lorsqu'elles s'aiment, qu'elles se méfient !

Toute rivalité d'intelligence, de beauté, d'éducation, de succès peut porter ombrage.

Qui se réjouit franchement de la supériorité d'une autre ?

Les confidences faites dans une heure d'abandon deviennent, entre des mains d'amies, une arme terrible à laquelle manque seulement l'occasion de tuer.

D'autres s'aiment à perpétuité, et se le prouvent sans se le dire. Pour se comprendre, il a suffi de se raconter ; d'être victimes des mêmes impressions humoristiques ; de constater ce qu'en nos jours gais nous appelons les mêmes fêlures au cerveau.

De cette amitié-là, quand ferons-nous les noces d'or ?

Vous me manquez terriblement ! Parfois, j'évoque votre personnage ; votre minois mal chiffonné qu'éclairaient des yeux gris. Le fantôme charmant sourit, mais il reste muet. C'est à faire croire que ce n'est plus vous :

Esprit original et fou par aventure,
La main tendue à tous et le cœur sur la main.
A cette aimable, fière et loyale nature
On voudrait toujours dire : A vous revoir demain !

Le portrait ressemble-t-il ? Il y a si longtemps que je ne vous ai vue !

Venez ici. Bien que vous abhorriez les champs je vous forcerais d'admirer notre Morbihan sous sa parure verte, et ces bords déchiquetés par la mer qui glisse si loin ses bras ruisselants, et ces files aux maisons blanches entre des rochers sombres qui tenteraient des ermites, et ces bois de pins où les bruits mystérieux dans le feuillage riment avec les frémissements des flots.

Bois au milieu, mer alentour J'aime les bois.

Ils sont paisibles et cependant là tout s'anime, tout bouge.

Ecoutez le vent dans les feuilles !... ne dirait-on pas qu'il pleut ?

Les branches des hêtres s'entrecroisent, cachant à demi d'admirables fûts gris. Au-dessous, les ajoncs dorés se balancent régulièrement comme des têtes chenues, sans pensées. Les buissons de houx, après ce doux hiver, ont encore des fruits rouges. La mésange à tête noire se faufile dans les broussailles, où son cri railleur, toujours sur la même note, semble appeler quelqu'un.

L'herbe monte dans les champs, dans les fossés ; elle envahit ces blocs de granit majestueux qui donnent aux bois l'aspect d'un temple inhabité.

Qui parle de temple inhabité ? Dieu est là comme partout !

Je le sens. Mes yeux ne sont pas assez purs pour le voir, mais il est là : il m'écoute penser. Si la mort déchirait maintenant les voiles qui m'aveuglent, là où je suis, la splendeur divine m'éblouirait.

Cette brume d'or qui monte lentement autour de moi n'est-elle pas un reflet pâli de la clarté qui l'environne ? S'il allait paraître

sous les frondaisons charmantes des bois et se rapprocher visiblement de l'humble qui vient ici l'attendre et méditer ? Comprenez-vous pourquoi, Marguerite, je préfère — à peu d'exceptions près — aux gens qui parlent les choses muettes, et si la nature vous révélait ces paisibles secrets, n'aimeriez-vous pas, en pleins bois, cet isolement de tout et de soi-même qui sépare lentement l'âme de ce qui passe et la porte vers l'Infini ?

SYLVANE.



NOTICES ET COMPTES RENDUS

PAUCA PAUCIS, par Clair Tisseur. — Nouvelle édition augmentée.
Lyon, Bernoux et Cumin, éditeurs, 1894.

Il y a huit ans, je publiais, dans cette *Revue*, une étude : « Les amis de Victor de Laprade », qui avait pour sujet deux volumes récemment publiés, *les Poésies* de Barthélemy et de Jean Tisseur.

En exprimant une sympathie, bien souvent voisine de l'admiration, pour les odes lamartinienues de Barthélemy Tisseur, pour les poèmes de Jean où se retrouve plus encore l'empreinte de ce génie lyonnais que Victor de Laprade appelle « laborieux et mélancolique », je n'oubliais point les auteurs des remarquables préfaces des volumes, les deux autres frères Tisseur, Alexandre et Clair.

L'abbé Alexandre Tisseur, une nature d'élite et que les Bretons doivent chérir pour son pieux et charmant *Pèlerinage au pays de Brizeux*, a rejoint les deux disparus. De cette famille qui eut en partage tous les dons de l'esprit et de l'âme il ne reste plus qu'un représentant, l'aimable poète et souriant philosophe Clair Tisseur, qui rencontre la Muse antique dans toutes les allées de son jardin de Nyons-les-Baronnies.

Avant de demander aux Grâces, inspiratrices de ses vers, aux *Charites*, la mesure de la sagesse, M. Clair Tisseur s'était révélé biographe ému, critique subtil. Il avait commenté avec d'exquises délicatesses les *Lettres et Fragments* d'un artiste lyonnais, mort très jeune, d'un rêveur chrétien comparable à Maurice de Guérin, de Joseph Pagnon. Il avait écrit l'érudite et fine préface des *Poésies* de son frère Jean et exposé dans cette préface ses judicieuses idées en matière de métrique que devait, quelques années plus tard, développer son livre « *Modestes observations sur l'art de versifier* ».

Ces *Modestes observations* sont toutes charmantes ; on peut conseiller à ceux qui se mêlent d'écrire en vers de les feuilleter, même après le *Petit Traité de poésie française* de Banville ou le traité de versification

de M. Le Goffic ; pour les lecteurs moins intéressés, elles composent un livre de haut goût, plein de saveur et de finesse, d'humour et de raison, et qui, ayant donné maint conseil utile, conclut ainsi : « Il y a la poésie et la versification. On n'apprend pas la première, mais on apprend la seconde, et la seconde est indispensable à la première. Le métier c'est comme l'argent, il faut le mépriser, et, si possible, en avoir. »

Ne soyez pas trop dur pour le métier, M. Tisseur, car en votre livre de vers, *Pauca Paucis*, vous vous y montrez fort expert.

Malgré l'indifférence, qui fait gémir son auteur, des Lyonnais en matière de poésie, ce livre de *Pauca Paucis* arrive en quatre ans à sa seconde édition. C'est pour un volume de vers un succès fort enviable et dont le poète, en sa préface nouvelle, se déclare agréablement surpris. Il faut croire, à leur louange, que les amis lecteurs n'ont pas été si peu nombreux, *pauci*, et qu'ils ont su goûter toutes ces pièces d'anthologie (petites odes, idylles, vers dorés) variées et nombreuses, très injustement dénommées *Pauca*.

Tous les genres, tous les rythmes sont ici en honneur et en usage : la pureté de lignes antique et la finesse de trait moderne se fondent harmonieusement. Entre tant de fragments qu'une certaine mièvrerie rend parfois, rarement, plus dignes des Syracusains que des purs Hellènes, j'ai choisi ce sonnet :

A mon heure dernière épargnez-moi les plaintes,
Le chœur des médecins autour de mon chevet,
Les baumes et les sucs, les espérances feintes...
Laissez faire les dieux : ce qu'ils font est bien fait.
L'oiseau cher à Kyril, le flanc percé d'un trait,
Et sentant de la Ker la trop certaine atteinte,
Cherche dans le bocage un asile secret
Pour voiler l'agonie à la lumière sainte.
L'homme honorant les dieux et l'auguste pudeur,
Pour des actes moins bas et de moindre hideur,
Fait les regards : mourons d'une mort dérobée.
Penses-tu que pour nous les cieux vont s'embrunir ?
Semblable au lac profond où la pierre est tombée,
La nuit va se fermer sur notre souvenir.

Je ne crois pas qu'il y ait beaucoup de meilleurs sonnets chez le Lyonnais Josephin Soulayr, et Sainte-Beuve disait qu'il irait à Rome à pied pour un sonnet de Pétrarque ou de Soulayr. Quant aux sonnets

de M. de Hérédia, l'académicien d'hier, ils sont plus éclatants, mais moins sincères.

En ce siècle d'agités, M. Clair Tisseur a une sérénité, une lucidité qui séduisent. J'espère le retrouver, lui et son frère Alexandre, quand je donnerai une suite aux *Amis de Victor de Laprade*.

O. DE GOURCUFF.

LES ORIGINES DU CONCORDAT, par Léon Séché — Deux volumes in-8°. — Paris, librairie Ch. Delagrave.

On parle beaucoup, en bien ou en mal, du Concordat de 1801, qui, depuis tout près d'un siècle, règle les rapports de l'Eglise catholique et de l'Etat français ; mais on connaît assez peu les préliminaires, les phases de l'élaboration de ce pacte célèbre, son histoire, en un mot. Sous le titre : *Les Origines du Concordat* et dans deux forts volumes, pleins de faits et de documents, M. Léon Séché vient d'écrire cette histoire. Nous devons lui en savoir gré.

Les critiques qui ont accueilli l'autre grand ouvrage de M. Séché, *Les Derniers Jansénistes*, vont se renouveler, sans doute. On pourra reprocher à l'auteur d'avoir mis le doigt entre l'arbre et l'écorce, — je veux dire, entre la diplomatie et la religion, — de s'être montré un peu théologien et casuiste alors qu'il eût suffi d'être historien. Mais il ne faut pas oublier que M. Séché est Breton et qu'un penchant irrésistible entraîne les Bretons de ce siècle, depuis les jours lointains du *Génie du Christianisme* et de l'*Essai sur l'indifférence*, à la poursuite et à l'étude des sujets religieux ; qu'ici, le sujet n'est pas seulement religieux, mais éminemment national, patriotique même ; qu'enfin, le livre est honnête et sincère, et ne touche aux choses saintes qu'avec un absolu respect.

Je n'oserais affirmer, par exemple, qu'en écrivant les *Origines du Concordat*, M. Léon Séché n'ait pas un peu sacrifié à la mode du jour, à la *Napoléonite*, puisqu'il faut l'appeler par son nom. Comme pendant au Napoléon de Fontainebleau que deux peintres en vogue viennent justement de mettre en présence du Pape Pie VII, il était utile, il était même habile de montrer le Bonaparte de la Malmaison et des Tuileries réglant, avec ce même Pie VII, le grand traité de pacification religieuse qui a inauguré le siècle.

Quatre ans plus tôt, dès 1796, des idées de conciliation avaient été échangées entre Rome et Paris. Un besoin de rapprochement et de concordat allait se propageant, presque au lendemain de la Terreur, et le Pape Pie VI s'en faisait l'interprète dans son bref du 5 juillet 1796, où il prescrivait l'obéissance au gouvernement établi, avec une hauteur d' vues et une modération de langage que ne désavouerait pas son illustre successeur Léon XIII. L'irréligion stupide des membres du Directoire contribua à faire avorter ces préliminaires. L'Intermédiaire officiel entre la République française et le Saint-Siège avait été le chevalier d'Azara, ambassadeur d'Espagne à Rome, dont M. Séché publie l'instructive correspondance ; l'agent le plus zélé confident des projets que Bonaparte nourrissait depuis le traité de Tolentino, avait été le ministre de France à Rome, François Cacault.

Quand les négociations furent reprises par le premier consul en février 1801, Cacault continua son rôle d'*idoneus conciliator*, et le Concordat fut, en partie, son œuvre. On connaît trop peu, même à Nantes, sa ville natale, Cacault, amateur d'art éclairé, écrivain spirituel et délié (comme en fait foi la correspondance dont M. Léon Séché donne de nombreux extraits), mais, avant tout, diplomate expert et excellent citoyen qui traitait Bonaparte d'*homme terrible*, mais savait et osait lui tenir le langage de la vérité.

Un autre homme de l'Ouest fut au premier rang des négociateurs du Concordat. Nous avons nommé l'abbé Bernier, ancien curé de Saint-Laud d'Angers, une des têtes dirigeantes de l'insurrection vendéenne. Bonaparte trouva dans ce mobile personnage un auxiliaire aussi précieux qu'inattendu. M. Séché qui n'aime pas l'abbé Bernier, — et nous ne saurions l'en blâmer, — reconnaît qu'au moment du Concordat il s'acquitta de ses délicates fonctions avec « une fidélité militaire ».

La méthode historique de M. Léon Séché le rapproche à la fois de Sainte-Beuve par l'esprit critique, de Faine, par la précision documentaire. Le ton s'élève dans les grandes scènes, comme l'audience aux Tuileries, du cardinal Consalvi, l'envoyé de Pie VII, et la *Chrémonte du Concordat*, « le plus beau et le plus enthousiaste des *Te Deum* », dit M^{re} Ricard dans la *Mission de la France*, « qui aient jamais retenti sous les voûtes de la vieille basilique... »

La préface de M. Léon Séché, — résumé judicieux de l'ouvrage écrit en fort bon style, — a été reproduite *in extenso* dans le *Journal des Débats*. L'auteur a le droit d'être fier de cet hommage à son talent et à sa bonne foi.

O. DE GOURCUFF.

SAKOUNTALA, par Vyasa, traduction libre de P. E. Foucaux (Petite collection Guillaume). — Paris, E. Dentu, 1894.

En 1867, un de nos plus distingués orientalistes, M. P. E. Foucaux, professeur de sanscrit au collège de France, publiait la meilleure traduction française de la *Reconnaissance de Sakountala*, ce drame de Kalidasa qui passe à juste titre pour le chef-d'œuvre du théâtre indien.

Cette figure de Sakountala, qui unit à la majestueuse sérénité des filles d'Homère la grâce apprêtée des héroïnes raciniennes, cette Iphigénie des Hindous, a séduit M. Foucaux. L'éminent professeur nous donne aujourd'hui dans la charmante petite collection Guillaume, trop coquettement illustrée à notre gré, une traduction libre du fragment du *Mahabharata* où se détache et rayonne l'épisode de Sakountala.

Avez-vous lu le *Mahabharata*, me demande quelqu'un du ton de La Fontaine demandant : Avez-vous lu *Baruch* ? J'en serais fort empêché, car il n'existe pas de traduction française complète de ce poème épique de cent cinquante mille vers, attribué au solitaire Vyasa. Hippolyte Fauche n'a pu achever celle qu'il avait entreprise et dont j'ai lu jadis un fragment, l'épisode de *Savitri*, dans un recueil de la période romantique, *La Pléiade*. Sur Fauche, et un orientaliste antérieur qui traduisit Kalidasa du temps de la Restauration, Antoine de Chézy, M. Foucaux disserte, de la façon la plus agréable, dans la préface de son mignon volume. C'est une causerie toute moderne et spirituelle, qui nous prépare à la lecture de ce chant aux allures de contes de fées et de prédication bouddhique. On sort de ce petit livre, pénétré d'une admiration respectueuse pour l'Inde antique, berceau de l'humanité.

O DE G.

AU SEUIL DU PARADIS, par Alfred Gauche. — Paris, Bibliothèque de *La Plume*, 1894.

La *Bibliothèque de la Plume*, éditée par la *Revue* de ce nom, est une collection de livrets tirés à un petit nombre d'exemplaires. Vers et prose y alternent, portant souvent la marque des jeunes célébrités littéraires ; et

pour M. Alfred Gauche, un débutant, c'est un honneur que de s'y voir imprimé, après Paul Vorlaïne, à côté de M. Louis Dumur et de M. Jean Jullien.

M. Gauche a la modestie de rester au *Seuil de Paradis* imaginaires, mais qui ne sont pas les *Paradis artificiels* de Baudelaire, car il s'en exhale parfois, malgré le pessimisme et la misanthropie habituels aux jeunes écrivains, de saines odeurs de printemps et d'amour. Le prosateur qui voisine avec le poète est harmonieux, mais, avec ses vers de dix-sept pieds ou ses vers sans césure, le poète nous étonne et nous choque ; il devrait se contenter de nous charmer par de jolies strophes comme celle-ci :

O ténébres, venez à moi ;
Je suis épris des solitudes
Et veux y cacher mon émoi
Pour l'aube des béatitudes.
O ténébres, venez à moi !
L'idéal qui règne en mon cœur
Et dont la grâce m'est promise
Est un ineffable vainqueur ;
J'exalle dans ma nuit soumise
L'idéal qui règne en mon cœur.

Ces vers et leurs pareils me plaisent justement à cause de leur simplicité relative. Je les compare à d'autres du même recueil : c'est presque la différence de la « vieille chanson » d'Alceste au sonnet d'Oronte.

O DE G.

CATALOGUE DE L'EXPOSITION DE MARIE-ANTOINETTE ET SON TEMPS.
Préface par M. Germain Bapst. — Paris, 1894.

Ceci n'est pas un catalogue ordinaire, c'est un précieux document qu'il ajoute à toutes les biographies de l'infortunée reine, aux pages éloquentes de MM. de Goncourt, de M. de Lescure et de tant d'autres.

Avec la liste détaillée des reliques, pieusement conservées dans quelques familles, avec la reproduction de six portraits qui représentent la dauphine, la jeune reine, la châtelaine de Trianon, la fugitive de Varennes, la prisonnière du Temple, la martyre du 16 octobre 1793, le catalogue de l'intéressante exposition de la galerie Sedelmeyer ne pouvait

être une sèche nomenclature. Mais on a voulu y joindre une préface de M. Germain Bapst, qui esquisse avec une précision érudite et toute la compassion respectueuse due aux malheurs royaux la vie de Marie-Antoinette, depuis son entrée triomphale à Paris.

Le fanatisme révolutionnaire pourra détruire la chapelle expiatoire élevée par la Restauration, mais il n'effacera pas des cœurs français les cruels et touchants souvenirs que l'exposition de Marie-Antoinette vient de raviver.

O. DE G.

LA VRAIE JEANNE D'ARC, tome II, LA PAYSANNE ET L'INSPIRÉE, d'après ses aveux, les témoins oculaires et la libre pensée, par le P. Ayroles, de la Compagnie de Jésus. — Paris, Gaume, 1894 : in-4°, xv-567 pp. Prix : 15 francs.

Le P. Ayroles continue avec ardeur la tâche vaillamment entreprise par lui pour mettre en pleine lumière la sympathique figure de la bonne Lorraine. Deux volumes ont précédé celui-ci. C'est d'abord *Jeanne d'Arc sur les autels*, puis *La Pucelle devant l'Eglise de son temps*. Le dernier travail du docte religieux n'est pas inférieur à ses devanciers.

Il peut se diviser en deux parties ; dans la première, l'auteur expose ce que fut Jeanne depuis sa naissance jusqu'à son arrivée à Chinon ; dans la seconde, il réfute les erreurs amoncelées sur cette période de la vie de l'héroïne par les écrivains rationalistes dans le but évident d'enlever tout caractère divin à la mission de la libératrice. La lecture de ces pages nous met en face d'une érudition vaste, large, sûre d'elle-même, habituée à se mouvoir à l'aise au milieu des difficultés. Mais ce n'est pas tout. Comme si l'auteur voulait faire oublier ce qu'il y a de sec pour le lecteur dans une accumulation de documents, à l'exposition pacifique il joint la discussion, l'attaque : il se jette avec entrain à la poursuite des ennemis du surnaturel dans l'œuvre de la Pucelle. L'indignation, on le sent, lui soulève parfois le cœur devant les négations audacieuses ou les insinuations doucement perfides et les sous-entendus calculés des écrivains naturalistes ; et cette indignation, il sait la communiquer : on n'est pas loin de partager ses « haines vigoureuses » contre les faux amis de la Pucelle, et c'est à peine si l'on remarque un

ton peut-être trop constamment railleur, une vigueur de langage qui lui fait pour l'ordinaire appeler « un chat un chat, et Rollet un fripon ».

Les volumes promis et annoncés seront, nous l'espérons, un digne couronnement pour cet imposant travail de foi et de patriotisme.

P. FLEURBAIS.

ENIGME SANS CLEF, par M^{me} Urbain Rattazzi (Ollendorff).

Sous le titre d'*Enigme sans clef*, M^{me} Rattazzi vient de publier une série d'études féminines d'un très haut intérêt. Ces essais psychologiques sont d'une grande finesse de touche, et l'on y sent la main d'une patriote de race.

Nous avons remarqué surtout le portrait de la *Chanoinesse*, qui a pour cadre la ville de Rennes, et qui dénote une profonde connaissance du cœur humain. Une femme apprend, après la mort de son mari, qu'elle a adoré, et dont elle n'a jamais soupçonné la fidélité durant sa vie, qu'elle a été indignement trompée. Cette révélation posthume produit l'effet d'un coup de foudre dans un ciel serein. La pauvre créature dont le cœur vient d'être brisé se retirera du monde pour s'ensevelir dans l'ombre et le silence, et elle ne livrera le secret de sa vie qu'à d'intimes amis, lorsqu'elle sera au bord du tombeau, et que le temps aura fait un souvenir de ce qui fut une si cuisante douleur. Il faut lire les détails saisissants de vérité de ce récit que nous ne pouvons qu'esquisser ici. Nous aimons beaucoup aussi la *Grand-Mère*, étude prise sur le vif d'un cas de conscience bien féminin, et qu'une femme seule pouvait analyser avec une aussi complète fidélité. L'*Enigme sans clef*, qui a donné son nom au volume, nous montre un caractère de femme où les bons et les mauvais sentiments sont en lutte continuelle. Ce sont ordinairement les mauvais qui l'emportent, jusqu'à ce qu'une violente secousse morale vienne redresser cette nature mal équilibrée. L'auteur a donné à cette étude psychologique un développement tout particulier, on sent qu'il a vu de près, et étudié d'après nature, son héroïne. Tout cela est vécu : il y a peu de caractères qui soient tout d'une pièce, la complexité est la règle, et il y a peu d'hommes qui soient tout à fait bons, ou tout à fait mauvais. C'est même là ce qui fait la difficulté du roman, comme du théâtre.

Tout est dans les nuances, et l'on doit, quand on veut peindre la nature, se tenir éloigné de tout système préconçu et de toute théorie absolue. M^{me} Ratazzi n'ignore pas cette règle fondamentale. Elle a beaucoup vu, beaucoup observé, et elle a compris. Son analyse, sans avoir aucune prétention au raffinement psychologique tout à la mode aujourd'hui, n'en est pas moins pénétrante. Elle est, par le style et la pensée, de la grande lignée de Balzac qui s'attachait plus aux idées qu'aux mots ou aux infiniment petits.

La plupart de ses portraits sont des modèles qui ont posé sous ses yeux. Vous les rencontreriez dans les salons parisiens ou dans les villes d'eaux, dans les hôtels du parc Monceau, ou dans les palais de Venise et de Florence. Elle ne les fait pas passer pour meilleurs qu'ils ne sont en réalité, mais elle ne les diminue pas non plus à plaisir, et l'on retrouve, au fond du cœur de la femme, qu'elle nous représente cette étincelle qui purifie tout : l'amour idéal, c'est à-dire la communion de deux âmes assez fortes pour se dégager des liens terrestres et vivre de l'au-delà.

Il faut savoir gré à l'auteur d'avoir conservé ses illusions dorées et sa foi idéaliste en un temps où le roman et le théâtre lui-même ne sont pas précisément des écoles de bon goût et de saine raison. On savait déjà, par ses nombreux et remarquables écrits, que M^{me} Urbain Ratazzi joignait le prestige du talent à l'éclat d'un grand nom et à la distinction native. Le livre qu'elle vient de publier ajoute un nouveau fleuron à sa couronne.



Le Gérant . R. LAFOLYE.